

Pour Que Les Engagements Aient Un Sens:

G U I D E



pour aider les jeunes à évaluer la politique de la jeunesse dans leur pays



UNITED NATIONS



Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies est un intermédiaire vital entre les politiques mondiales des sphères économiques, sociales et environnementales, et l'action nationale. Le Département travaille dans trois principaux secteurs qui sont interconnectés : (i) il compile, produit et analyse une grande série de données et informations économiques, sociales et environnementales dont s'inspirent les États membres des Nations Unies pour étudier des problèmes communs et faire l'inventaire des options politiques ; (ii) il facilite les négociations des États membres au sein de nombreux organes intergouvernementaux sur des programmes d'action communs pour faire face à des défis mondiaux constants ou émergents ; et (iii) il prodigue des conseils aux gouvernements intéressés sur les moyens de traduire des politiques élaborées lors de conférences et sommets des Nations Unies en programmes au niveau national, et grâce à une assistance technique, contribue à renforcer les capacités nationales.



T able des Matières

1

Introduction

Bienvenue! - 1

L'agenda jeunesse de l'ONU - 3

13

Superviser le PAMJ

Supervision - 13

Collecte d'informations - 17

Etudes de cas - 21

24

Mise en oeuvre du PAMJ: Actions entreprises et leçons retenues

Actions nationales entreprises dans les domaines prioritaires pour la jeunesse - 24

Domaine 1 Education - 27

Domaine 2 Emploi - 35

Domaine 3 Faim et pauvreté - 39

Domaine 4 Santé - 43

Domaine 5 Environnement - 49

Domaine 6 Abus de drogues - 53

Domaine 7 Délinquance juvénile - 57

Domaine 8 Loisirs - 61

- Domaine 9 Jeunes filles et jeunes femmes - 63*
*Domaine 10 Pleine et effective participation des jeunes
à la vie de la société - 65*
Domaine 11 Mondialisation - 69
*Domaine 12 Technologies de l'information et de
la communication - 71*
Domaine 13 VIH/SIDA - 75
Domaine 14 Les jeunes et la prévention des conflits - 81
Domaine 15 Relations intergénérationnelles - 83
- Actions internationales - 85

89

Participez!

- Les axes principaux de l'engagement des jeunes - 89
Lobby - 95
Partenariats - 99
Célébrons la journée internationale de la jeunesse - 103

107

Prochaines étapes

Ressources utilisées pour cette publication - 108

Le Programme de jeunesse des Nations Unies apprécie grandement la contribution du Forum européen de la Jeunesse pour la traduction de ce guide en français.

SAVIEZ-VOUS QUE:

■ ***Pour les Nations Unies, la jeunesse est la période entre 15 et 24 ans.***

■ ***Une résolution de l'Assemblée générale A/RES/58/133 a été adoptée en novembre 2003. Dans cette résolution, l'Assemblée générale décide notamment « de consacrer, lors de sa soixantième session, en 2005, deux réunions plénières à l'examen de la situation des jeunes et des aboutissements réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial dix ans après son adoption. » Pour la résolution, cliquez ici (www.un.org/youth).***

■ ***Egalement dans cette résolution, l'Assemblée générale « reconnaît l'importance de la pleine et effective participation des jeunes et des organisations de jeunesse aux niveaux local, national, régional et international dans la promotion et la mise en oeuvre du Programme d'action mondial, et dans l'évaluation des progrès réalisés et des obstacles rencontrés lors de sa mise en œuvre...».***

INTRODUCTION

Objectif de cette section

La première partie de cette section décrit les objectifs de ce guide et la raison sous-jacente à sa création. La deuxième partie de cette section fournit quelques informations générales et un aperçu du Programme d'action mondial pour la Jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (PAMJ), et de l'agenda jeunesse de l'ONU.

Un guide pour vous!

DE QUOI S'AGIT-IL?

Ce guide s'adresse aux organisations nationales de jeunesse et/ou aux représentants qui travaillent avec des jeunes. Il se veut une boîte à outils pour vous aider à

- Evaluer les progrès de votre pays dans la réalisation des objectifs du PAMJ ;
- Accorder des priorités dans le travail de votre organisation en vous basant sur vos résultats ;
- Lancer des actions au niveau national.

Ce guide doit être utilisé comme point de départ pour déterminer ce que vos gouvernement et la société civile ont entrepris pour améliorer la vie des jeunes depuis 1995. Non content de fournir des méthodes pour évaluer ces progrès, le guide propose également des outils spécifiques pour vous aider dans votre travail jeunesse. Nous espérons que vous le trouverez à la fois intéressant et utile, et qu'il s'avérera une excellente ressource pour votre organisation.

POURQUOI CE GUIDE?

En 2005, l'Assemblée générale examinera la situation des jeunes et les résultats atteints dans la mise oeuvre du PAMJ. L'année 2005 a été choisie parce que cela fera dix ans que le PAMJ aura été adopté.

Pour préparer les réunions spéciales de l'Assemblée générale en 2005, le Secrétariat de l'ONU évaluera les progrès réalisés pour aboutir aux actions convenues dans le PAMJ dans les dix domaines d'activités prioritaires, ainsi que dans les cinq autres secteurs d'intérêt, adoptés par l'Assemblée générale en 2003 (*pour plus d'informations, voir l'Agenda Jeunesse de l'ONU, p. 3*).

Saviez-vous que:

Partout dans le monde, les jeunes:

Ont des aspirations et veulent pleinement participer à la vie de leurs sociétés.

Sont des acteurs clés des changements sociaux, du développement économique et des innovations techniques.

Devraient vivre dans des conditions qui encouragent l'épanouissement de leur imagination, leurs idéaux, leur énergie et leur vision, et ce pour le plus grand bien de leurs sociétés.

Se trouvent face à un paradoxe: chercher à être intégrés dans la société existante et/ou agir en tant que agents pour le changement de cette même société.

(Source: www.un.org)

Ce guide a été élaboré parce que nous estimons que la contribution des jeunes et des organisations de jeunesse du monde entier est fondamentale pour une évaluation efficace et réussie du PAMJ en 2005.

OBJECTIFS

Ce guide a pour objectifs de :

- Fournir aux organisations et aux représentants de la jeunesse un outil qui leur permette d'évaluer les aboutissements et les lacunes dans la réalisation des objectifs du PAMJ aux niveaux national et communautaire ;
- Doter le Secrétariat de l'ONU d'un moyen efficace de rassembler des contributions de jeunes du monde entier afin de présenter une évaluation du PAMJ à l'Assemblée générale en 2005 qui reflète avec précision les sentiments des jeunes.

COMMENT LES RÉSULTATS DE CE GUIDE SERONT-ILS UTILISÉS?

Vous choisirez certainement quelques-uns des secteurs prioritaires repris à la Section 3 pour en faire une évaluation approfondie. Nous vous encourageons à recueillir des informations pour ensuite discuter des résultats de vos recherches avec vos représentants gouvernementaux et d'autres organisations de jeunesse. Et surtout, communiquez-nous vos résultats! (*pour plus d'informations, voir « Etapes suivantes » pp. 107-8*).

L'Agenda Jeunesse des Nations Unies

LA SITUATION DES JEUNES AUJOURD'HUI

Les jeunes sont une force majeure dans le monde d'aujourd'hui :

- Ils sont à l'avant-garde des développements sociaux, économiques et politiques mondiaux. En plus de leur contribution intellectuelle et de leur habileté à mobiliser du soutien, les jeunes femmes et hommes offrent une perspective unique. La façon dont nos sociétés évoluent est déterminée, entre autres choses, par la mesure dans laquelle nous impliquons les jeunes dans la construction et la conception de l'avenir. Malheureusement, dans de nombreux pays, il est devenu de plus en plus difficile pour les jeunes de participer à la vie de leurs sociétés.

Saviez-vous que:

De 1995 à 2000, il est estimé que la population jeune dans le monde a augmenté en moyenne de **0,7 %** par an: de **1,025 milliard** à **1,061 milliard** (le dernier chiffre représentant **518 millions** de jeunes femmes et **543 millions** de jeunes hommes).

Actuellement, les jeunes représentent **18%** de la population mondiale.

Géographiquement, les jeunes dans le monde vivent (approximativement):

- **60%: dans les pays en développement d'Asie**
- **15%: Afrique**
- **10%: en Amérique latine et dans les Caraïbes**
- **15%: dans les régions développées**

(Source: Division de la Population des Nations Unies)

- Les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés ne représentent pas uniquement un défi pour les sociétés d'aujourd'hui, mais également pour les générations à venir. Ces problèmes comprennent : ressources limitées pour le financement des programmes et activités de jeunesse ; inégalités des conditions sociales, économiques et politiques ; discrimination homme-femme ; moyens d'existence incertains ; taux élevés de chômage des jeunes ; conflits armés et confrontation ; préjugés ethniques ; exclusion sociale ; sans-abri ; détérioration continue de l'environnement mondial ; incidence grandissante de la maladie, de la faim et de la malnutrition ; changements de rôle de la famille ; et possibilités inadéquates pour l'éducation et la formation.

- Parallèlement, les jeunes peuvent aussi être d'un grand secours pour ce qui est de la mobilisation sociale indispensable pour combattre ces mêmes problèmes.

LE PROGRAMME MONDIAL D'ACTION POUR LA JEUNESSE: UN PROJET D'ACTION

Les Nations Unies ont reconnu depuis longtemps que l'imagination, les idéaux et les énergies des jeunes femmes et hommes sont indispensables pour le développement continu des sociétés dans lesquelles ils vivent :

- 1965 : les Etats membres de l'ONU avalisent la Déclaration sur la Promotion parmi les Jeunes des Idéaux de Paix, de Respect mutuel et de Compréhension entre les Peuples.

- 1985 : les Nations Unies célèbrent l'Année internationale de la Jeunesse : Participation, Développement, Paix. L'évènement attire l'attention internationale sur le rôle important que les jeunes jouent dans le monde, et en particulier, sur leur contribution potentielle au développement et aux objectifs de la Charte des Nations Unies.

- 1985 : l'Assemblée générale avalise les lignes directrices pour une planification supplémentaire et un suivi correct dans le domaine de la jeunesse, important pour leur emphase sur les jeunes en tant que vaste catégorie composée de divers sous-groupes, plutôt que comme entité démographique unique.

- 1995 : lors du dixième anniversaire de l'Année internationale de la Jeunesse, les Nations Unies ont renforcé leur engagement envers les jeunes en axant la réponse de la communauté internationale sur les

Saviez-vous que:

Les dix domaines d'action prioritaires du PAMJ sont:

- 1.** l'éducation
- 2.** l'emploi
- 3.** la faim
- 4.** la pauvreté
- 5.** l'environnement
- 6.** l'abus de drogues
- 7.** la délinquance juvénile
- 8.** les loisirs
- 9.** les jeunes filles et les jeunes femmes
- 10.** la pleine et effective participation des jeunes à la vie de la société et à la prise de décisions

(Voir « Mise en oeuvre du PAMJ », pp. 24-87 pour plus d'informations.)

défis que rencontreront les jeunes dans le prochain millénaire. Cela s'est fait par l'adoption d'une stratégie internationale — le Programme d'Action mondial pour la Jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (PAMJ) — pour adresser plus efficacement les problèmes des jeunes femmes et hommes, et augmenter leurs possibilités de participation à la société. Ce programme mondial encourage les gouvernements à mieux répondre aux aspirations des jeunes quant au développement d'un monde meilleur, ainsi qu'à leurs demandes de faire partie de la solution plutôt que du problème.

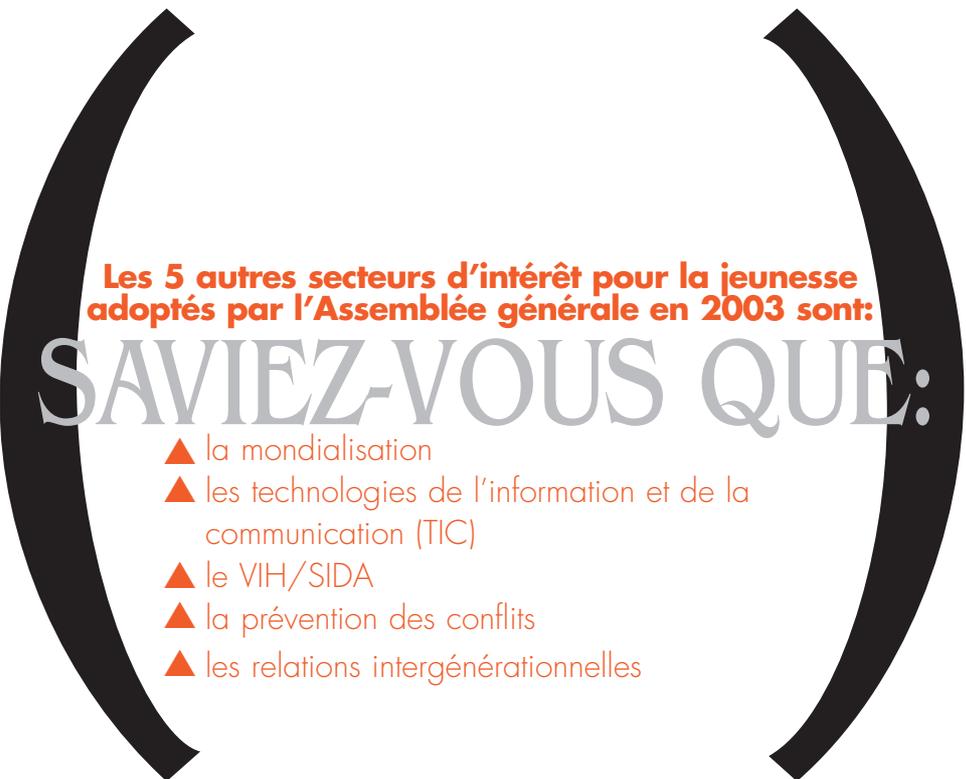
Le programme mondial est un plan d'action qui couvre dix domaines d'activité prioritaires. Pour chacun de ces domaines, le programme analyse minutieusement la nature des défis et présente des propositions d'action. Ces dix domaines d'action prioritaires sont interconnectés et intrinsèquement liés.

Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a demandé aux gouvernements de prendre les recommandations du PAMJ au sérieux et de s'associer avec les jeunes pour sa mise en œuvre.

DEPUIS LE PAMJ

De nombreuses actions internationales ont été entreprises depuis la naissance du PAMJ, qui réaffirme l'engagement international envers la jeunesse (*pour plus d'informations, voir « actions internationales », p. 85*):

- La piste gouvernementale : les Nations Unies sont composées de gouvernements membres. Les gouvernements représentent donc les jeunes (et l'ensemble de leurs citoyens) aux Nations Unies.
 - La première conférence mondiale des ministres de la jeunesse (Lisbonne, 8-12 août 1998) était axée sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial et elle a adopté la Déclaration de Lisbonne sur les jeunes. La conférence a abouti à une déclaration sur la participation des jeunes, l'éducation, l'emploi, la santé et l'abus de drogues, qui sont quelques-uns des points prioritaires du PAMJ. En outre, la conférence a avancé les questions de développement (comprenant les programmes de réduction de la pauvreté ciblant les jeunes) et de la paix (comprenant l'engagement à lutter contre la participation des enfants dans les conflits armés). Les participants ont convenu d'approfondir la mise en œuvre du PAMJ, grâce à une active participation des jeunes pour incorporer les perspectives des jeunes dans les politiques et programmes nationaux.



**Les 5 autres secteurs d'intérêt pour la jeunesse
adoptés par l'Assemblée générale en 2003 sont:**

SAVIEZ-VOUS QUE:

- ▲ la mondialisation
- ▲ les technologies de l'information et de la communication (TIC)
- ▲ le VIH/SIDA
- ▲ la prévention des conflits
- ▲ les relations intergénérationnelles

- L'agenda mondial de la jeunesse a continué de s'étendre depuis lors, avec le Sommet du Millénaire de l'ONU, les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale de l'ONU sur le développement social, le VIH/SIDA et les enfants, et plusieurs conférences de suivi de ces Sommets mondiaux, toutes axées au moins en partie sur la jeunesse.
- De plus, l'Assemblée générale en 2003 a adopté cinq secteurs d'intérêt supplémentaires concernant la jeunesse.
- La piste des ONG : depuis ces dernières années, la voix des ONG est de plus en plus importante aux Nations Unies.
- Le Forum mondial de la Jeunesse du Système des Nations Unies a servi de canal de communication entre les organisations de jeunesse et les organes et agences des Nations Unies. Les Forums ne sont pas des conférences officielles de l'ONU, mais plutôt des événements destinés à rassembler les ONG et le Système de l'ONU pour qu'ils discutent d'importantes questions concernant les jeunes. Leurs résultats sont mis à la disposition de l'Assemblée générale, mais ils n'ont aucun statut officiel.

Le PAMJ et les cinq autres secteurs d'intérêt ont été établis pour guider les gouvernements dans leur travail jeunesse. Les gouvernements se sont engagés à entreprendre des actions dans ces 15 secteurs pour améliorer la vie des jeunes. Un élément clé du travail des organisations de jeunesse consiste donc à contrôler les progrès réalisés par les gouvernements dans les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis les jeunes !

PROMOUVOIR LES DROITS HUMAINS ET UNE APPROCHE AXÉE SUR LES DROITS

Depuis le début, les Nations Unies sont engagées dans la promotion des droits humains :

- Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte et proclame la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.
- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948), et les deux conventions – la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels ; et la Convention internationale sur les droits civils et politiques et leurs protocoles facultatifs composent « la Déclaration internationale des Droits de l'Homme. »

SAVIEZ-VOUS QUE:

A ce jour, quatre Forums mondiaux de la jeunesse ont eu lieu:

- le premier: à Vienne, en Autriche, en 1991
- le deuxième: à Vienne, en Autriche, en 1996
- le troisième: à Braga, au Portugal, en 1998
- le quatrième: à Dakar, au Sénégal, en 2001

SAVIEZ-VOUS QUE:



Une approche du développement reposant sur les droits comprend les éléments suivants:

- exprimer la relation aux droits
- la responsabilité envers toutes les parties prenantes
- le renforcement de la capacité d'action
- la participation
- la non-discrimination et l'attention portée aux groupes vulnérables

(Pour plus d'informations, voir <http://www.unhchr.ch/development/approaches-04.html>)

- L'article 12 de la Convention des Droits de l'Enfant stipule que « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

L'Agenda de la jeunesse de l'ONU a accordé une attention particulière à la promotion des droits des jeunes. Les droits des jeunes femmes et hommes à l'éducation, l'emploi et la santé ont été déclarés dans toute une série d'instruments et programmes d'action internationaux, ainsi que pour des groupes spécifiques de jeunes tels que la jeunesse urbaine, la jeunesse rurale, les étudiants, les jeunes travailleurs et les jeunes personnes handicapées.

Une composante essentielle de l'Agenda de la jeunesse de l'ONU est aussi la promotion d'une approche axée sur les droits. L'Office du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés définit une approche du développement axée sur les droits comme « une structure conceptuelle pour le processus de développement humain qui est normativement basée sur les normes internationales de droits humains, et opérationnellement dirigée vers la promotion et la protection des droits humains. »

SECTION RESSOURCES

Pour plus d'informations sur l'objet de cette section, voir www.un.org/youth . Pour le texte complet des instruments de l'ONU repris dans cette section, voir www.un.org/youth et cliquez sur le lien Library. Vous pouvez télécharger le PAMJ dans les six langues officielles de l'ONU !

SAVIEZ-VOUS QUE:

Le contrôle participatif équivaut à s'assurer que le groupe cible des politiques et programmes participe lui-même au suivi des actions qui le concernent. Par rapport à ce guide, cela signifie que les jeunes eux-mêmes contribuent à évaluer comment les politiques et programmes de leur pays les affectent, et dans quelles mesures ils répondent à leurs besoins.

Nous effectuons des contrôles en vue de:

- mesurer les progrès,
- identifier les points forts et faibles,
- évaluer l'efficacité,
- déterminer les coûts et bénéfices,
- recueillir des informations,
- partager des expériences,
- améliorer l'efficacité,
- permettre une meilleure planification,
- nous responsabiliser vis-à-vis des parties prenantes.

SUPERVISER LE PAMJ

Objectif de cette section

L'objectif de cette section consiste à fournir un bref aperçu des méthodes de suivi et des outils concrets permettant aux organisations de jeunesse d'évaluer le PAMJ.

Il existe de nombreuses façons pour les organisations de jeunesse de contrôler les actions d'un pays concernant la mise en oeuvre du PAMJ. Dans cette section vous trouverez quelques méthodes pour effectuer des exercices de contrôle. À vous de choisir la méthode qui vous convient.

Supervision¹

QU'EST-CE QUE LA SUPERVISION?

La supervision peut être défini comme un examen continu et systématique de tous les aspects d'un programme, projet ou événement. Il est utilisé pour mesurer les progrès réalisés en lien aux résultats attendus ou souhaités. Grâce à la supervision, il est possible de garantir que des objectifs sont réalisés de manière efficace et réelle. La supervision est utilisée pour identifier les succès et les problèmes aussi vite que possible (en lien aux programmes ou projets) en vue d'y apporter les corrections nécessaires.

Les systèmes de supervision sont donc utilisés pour recueillir des informations pour :

- Des décisions journalières affectant le programme/projet, telles que l'utilisation de ressources, l'identification d'aboutissements et de contraintes.
- Se responsabiliser vis-à-vis des donateurs, partenaires et groupe cible, pour leur montrer les progrès réalisés, l'allocation des ressources, et encourager une grande participation.

¹ Cette section s'inspire du Module sur la gestion de projets « HRD Course for Poverty Alleviation : Training Manual », Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 1999.

SAVIEZ-VOUS QUE:

Les objectifs de la supervision dans le cadre de ce guide font référence à l'évaluation des progrès pour réaliser les objectifs du PAMJ.

L'objectif de vos exercices de supervision peut donc inclure:

- D'évaluer si les activités du projet sont entreprises comme prévu;
- D'identifier le moindre problème;
- De localiser les forces et possibilités;
- De contrôler les changements dans la population cible (jeunes);
- D'évaluer le progrès des activités pour atteindre leurs objectifs.

LES ETAPES DE LA SUPERVISION

Lorsqu'une organisation décide de s'adonner à un exercice de supervision, elle a de nombreuses étapes différentes à franchir. Nous les passons en revue pour vous, dans le cadre de ce Guide.

- *A quoi sert la supervision ?* Avant de commencer, il est important de savoir pourquoi vous vous adonnez à cet exercice. Dans le cas présent, le Secrétariat des Nations Unies sollicite votre aide pour évaluer le progrès de votre pays pour réaliser les objectifs établis dans le PAMJ.
- *Qui va le faire ?* Identifier la personne de votre organisation qui va réaliser la supervision. Il peut s'avérer bénéfique de rassembler une équipe de personnes qui peuvent travailler ensemble, et répartir les tâches principales. Si nécessaire, formez les membres de l'équipe à la cueillette d'informations et à l'enregistrement de données.
- *Préparations.* Avant de commencer, assurez-vous d'avoir élaboré un processus à suivre pour recueillir les informations. Rassemblez des informations générales sur les politiques et programmes de votre pays avant de démarrer. Il est aussi important d'établir des objectifs pour votre exercice de supervision.
- *Cueillette des informations.* Il existe une multitude de façons de récolter des informations, et répondre aux questions clés reprises dans la Section 3. Elles comprennent : les réunions de groupe, les entretiens individuels et les visites sur le terrain. (*Pour plus d'informations, voir « Rassembler des informations », pp.17-19.*)
- *Analyse des informations.* Après avoir rassemblé les informations, soyez sûrs de savoir comment les analyser. Cela peut comprendre l'encodage informatique des données dans un tableau, ou le résumé des résultats.
- *Préparation du rapport.* L'étape suivante comprend la préparation d'un rapport basé sur vos résultats. Le rapport doit inclure des recommandations pour les actions à entreprendre, basées sur les résultats. Il est important de rédiger le rapport dans un format agréable à la lecture, de préférence avec des dessins.
- *Suivi.* Identifiez des moyens de partager vos résultats avec d'autres, et de mettre les recommandations en œuvre. (*Voir « Etapes suivantes », pp. 107-8.*)

Saviez-vous que.....

- La section 3 de ce Guide, pages 24-87, vous fournit des questions clés pour mesurer les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du PAMJ.
- Les questions clés peuvent être utilisées pour mesurer tant le processus (comment la politique ou le programme a été mis en œuvre) que l'impact (le changement survenu après la mise en œuvre de la politique ou du programme).

Collecte d'informations²

La cueillette d'informations est indispensable pour le processus de la supervision. Elle implique l'analyse d'informations disponibles existantes et l'assemblage de nouvelles informations au moyen de diverses méthodes. Il n'y pas qu'une seule bonne façon de récolter vos informations, et il peut même s'avérer pratique d'utiliser plusieurs méthodes. Certaines méthodes comprennent :

- Discussions en groupes d'intérêt

Un groupe d'intérêt est une discussion informelle visant à obtenir les opinions d'un groupe prédéterminé mais limité de personnes qui possèdent des connaissances particulières sur les problèmes et besoins des populations cibles. Dans ce cas, le groupe est composé de jeunes.

Pour diriger un groupe d'intérêt, il faut un modérateur et un assistant modérateur. Ces deux personnes travailleront ensemble pour tenter d'obtenir des réponses de chaque membre du groupe, et s'assurer que l'opinion de tous et chacun est respectée. Les tâches du modérateur doivent inclure l'établissement de lignes directrices de groupe telles que des limites de temps, la direction de la conversation et son rythme relax, et une communication limpide au sein du groupe. L'assistant modérateur doit prendre des notes, s'assurer que l'enregistreur fonctionne, s'occuper de tous les aspects logistiques (chaises, éclairage, rafraîchissements), et aider le modérateur à poser des questions aux participants.

Idéalement, le groupe d'intérêt doit être composé de 6 à 10 participants et durer entre une heure et une heure et demie. Il est important de s'assurer du confort du lieu, que les participants s'assoient en cercle, pour stimuler la discussion. Il est également suggéré qu'un guide thématique soit élaboré, pouvant être utilisé pendant le groupe d'intérêt. Ce guide dresse une liste des questions à couvrir par le groupe, et il est utile pour donner une certaine logique à la discussion et éviter la confusion.

² Cette section s'inspire du Module sur la gestion de projets « HRD Course for Poverty Alleviation: Training Manual », Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 1999.

SAVIEZ-VOUS QUE:

- Avant de commencer à recueillir des informations, il est important de penser à:
 - Quelles informations sont nécessaires?
 - Où les trouver?
 - Quelles méthodes utiliser pour les rassembler?
 - Quelles informations sont déjà disponibles?
 - Comment les informations seront-elles analysées?
 - Quelles compétences et expertise techniques faut-il pour récolter et analyser des informations?

SAVIEZ-VOUS QUE:

Il peut être utile que le modérateur et son assistant aient suivi une formation formelle ou informelle sur les aptitudes en modération. Si aucun membre de votre organisation n'a suivi une telle formation, votre équipe pourrait lire de la documentation sur ce sujet avant d'entamer le moindre groupe d'intérêt.

- **Entretiens individuels avec les jeunes**

Les entretiens personnels peuvent aussi s'avérer utiles pour obtenir des informations sérieuses auprès d'un individu. La personne qui dirige l'entretien peut l'enregistrer sur cassette pour se concentrer davantage sur la personne pendant l'entretien et ne pas se soucier de prendre note de tout par écrit. N'oubliez pas de toujours demander la permission de la personne avant de l'enregistrer.

- **Entretiens individuels avec des décideurs ou directeurs de programmes de gouvernements ou de la société civile**

Des entretiens en profondeur avec des décideurs et directeurs de programmes du gouvernement ou de la société civile peuvent également être organisés. Ils peuvent être pratiques pour se faire une idée de la façon dont un programme ou un projet est mis en œuvre, de ses succès et de ses contraintes.

- **Examen de la documentation existante**

Il est important d'examiner la documentation existante afin d'éviter de fournir deux fois le même effort et d'économiser les ressources de votre organisation. Il peut être utile de réunir une équipe de personnes qui peuvent recueillir des informations pertinentes auprès des ministères gouvernementaux, ONG et autres organisations. Ces informations peuvent être révisées, analysées et résumées. Après avoir procédé à cet exercice, il sera plus facile de déterminer les informations supplémentaires que vous voudrez trouver.

- **Visites de terrain sur des sites de projets**

Effectuer une visite de terrain est une excellente méthode pour obtenir des informations de première main sur l'impact d'un programme ou projet. Pendant une visite de terrain, le directeur du programme et d'autres membres du personnel du programme peuvent être interviewés de manière informelle. Si le projet fournit des services directs aux jeunes, il pourrait être bon de les interviewer aussi.

Saviez-vous que:

Les critères des bonnes pratiques comprennent:

Equilibre éthique: les principes du travail de développement social (par exemple: égalité, justice distributive, tolérance) ne sont pas ébranlés.

Efficacité: les résultats souhaités sont obtenus et les objectifs atteints.

Pertinence: répondent à une question ou un contexte particulier (comprend des facteurs culturels, sociaux et politiques).

Fonctionnement optimal: les résultats/effets souhaités sont obtenus à l'aide d'un minimum de ressources (financières, humaines).

Innovation: présentent des caractéristiques uniques qui les différencient des travaux précédents.

Durabilité: démontrent une capacité de continuer à être efficace/approprié dans le moyen et long terme.

Etudes de Cas

QU'EST-CE QU'UNE ETUDE DE CAS?

Les études de cas peuvent être utilisées pour mettre en lumière les « bonnes pratiques » opérationnelles au niveau local ou national. Ces bonnes pratiques peuvent être de mise dans un programme, un projet ou une organisation. L'objectif des études de cas sur les bonnes pratiques consiste à mettre en évidence les aboutissements réalisés pour que d'autres puissent s'inspirer de cet exemple, voire même en reproduire des parties dans leur contexte. Une bonne pratique permet ainsi de tirer des leçons, de réfléchir et d'analyser ce qui a ou n'a pas fonctionné et pourquoi. Les études de cas sont donc des outils précieux !

Les études de cas peuvent varier dans la durée, en fonction du niveau de détail. Voici un exemple d'étude de cas :

- **Informations organisationnelles** : comprennent le profil de l'organisation (le type d'organisation, sa structure et sa taille, sa date d'établissement, sa constitution, et les ressources humaines), sa philosophie et ses objectifs, et décrivent ses principaux domaines d'activités et aboutissements.
- **Accent sur le projet/le programme/la politique (« modèle »)** : comprend la population cible, la zone cible, la durée et la nature des activités, décrit le problème spécifique devant être abordé par le modèle, et inclut les objectifs spécifiques, résultats escomptés, et activités.
- **L'évaluation** : pourquoi considère-t-on qu'il s'agit d'une bonne pratique ?
 - **Bonne réaction/pertinence** : comment le modèle contribue-t-il à l'ensemble des efforts nationaux entrepris ? Comment correspond-il au PAMJ et à d'autres instruments internationaux ? Comment le modèle évalue et reflète-t-il les besoins du groupe cible ?
 - **Efficacité** : comment les ressources (financières, humaines, locales) sont-elles utilisées de façon efficace et opportune ? Le modèle peut-il s'adapter aux conditions changeantes/flexibles ? D'autres acteurs (gouvernement, ONG, secteur privé) sont-ils impliqués dans la planification ?
 - **Innovation** : le modèle encourage-t-il les jeunes à participer ? Essaie-t-il de s'éloigner des approches conventionnelles de haut en bas ? Utilise-t-il des méthodes et outils disponibles dans les contextes nationaux/locaux ?

- Durabilité : comment l'organisation peut-elle développer et gérer les ressources humaines requises pour faire durer ses projets et en développer d'autres ? Comment l'organisation peut-elle mobiliser, sur une base continue, un soutien social, technique et communautaire (comprenant toutes sortes de soutien en nature) pour ses programmes/projets ? Quel est l'engagement local (financier, humain, en nature) pour le modèle ? Comment le modèle continuera-t-il à être efficace/pertinent à moyen et long terme ? Comment le modèle pourra-t-il s'adapter à des environnements en mutation ? Dans quelle mesure existe-t-il des liens avec d'autres organisations nationales/locales (gouvernementales et ONG) ?
- Impact : comment le modèle a-t-il apporté une différence à la qualité de vie des jeunes ? Dans quelle mesure a-t-il augmenté la capacité (connaissances, compétences et aptitudes) nationale (institution/personnel) ? Dans quelle mesure le modèle a-t-il produit les résultats souhaités et atteint ses objectifs ?
- Conclusion : résumez les points principaux en un paragraphe, décrivez les facteurs nécessaires pour pouvoir reproduire et/ou améliorer le modèle ailleurs, ainsi que les leçons apprises.

UTILISER DES ETUDES DE CAS POUR CONTROLER LA MISE EN ŒUVRE DU PAMJ

Vous trouverez ici quelques idées de petites études de cas que vous pourriez souhaiter entreprendre en lien à la Section 3. N'hésitez pas à en utiliser quelques-unes ou créez les vôtres!

Idée #1: Mécanismes nationaux de jeunesse

- Existe-t-il une politique de la jeunesse dans votre pays ? Est-elle intersectorielle ? Est-elle dotée d'objectifs spécifiques, tenus par le temps ? Qu'en est-il des mécanismes d'évaluation ?
- Quel type de département ou ministère de la jeunesse existe dans votre pays ? Comment est-il coordonné avec les autres ministères ? Est-il intersectoriel ?
- Le département/ministère de la jeunesse entreprend-il des recherches et des collectes de données sur les questions relatives à la jeunesse ? Comment ces découvertes sont-elles disséminées ?

- Quels sont les types de mécanismes de coordination existant au niveau national ? Comment les politiques de la jeunesse sont-elles intégrées dans les programmes de jeunesse ?
- Quel est le degré d'implication et de participation des jeunes et des organisations de jeunesse dans les institutions et mécanismes existants ?
- Quels ont été les succès et contraintes ?

Idée #2: Mettre une organisation de jeunesse en évidence

- Qu'est-ce qui fait que cette organisation en particulier vaut la peine d'exister ?
- Cette organisation représente-t-elle pleinement l'ensemble des jeunes ? Y existe-t-il un équilibre entre hommes et femmes ?
- Comment cette organisation travaille-t-elle avec le gouvernement et les ONG ?
- Quels types de programmes cette organisation met-elle en œuvre ?
- Quels ont été les succès et contraintes ?

Idée #3: Mettre un projet jeunesse en évidence

- Qu'est-ce qui fait que ce projet en particulier vaut la peine d'exister ?
- Ce projet tient-il compte des préoccupations de genre ?
- Comment les jeunes participent-ils à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation du projet ?
- Comment ce projet cadre-t-il dans le programme général du gouvernement ou d'une ONG ?
- Quels ont été les succès et contraintes ?

METTRE LE PAMJ EN OEUVRE: ACTIONS ENTREPRISES ET LECONS APPRISSES

Objectif de cette section

L'objectif de cette section consiste à fournir des questions clés pour contrôler et évaluer les politiques nationales de la jeunesse, les programmes et/ou services entrepris par votre gouvernement et société civile depuis le PAMJ.

Actions nationales entreprises dans les 15 domaines d'activités prioritaires/d'intérêt³ pour les jeunes

Cette section vous indique le nom du domaine prioritaire et des actions convenues dans le PAMJ (pour les dix premiers domaines). Elle vous fournit ensuite d'éventuelles questions clés, utilisant le texte du PAMJ en soi (pour les dix premiers toujours) et d'autres idées pour déterminer les actions que votre pays a entreprises pour atteindre les objectifs du PAMJ. Les pages opposées au texte vous donnent un aperçu utile de la situation actuelle des jeunes, en relation au domaine traité.

Cette section fournit des lignes directrices et des suggestions pour votre évaluation. Nous ne nous attendons pas à ce que vous examiniez chaque objectif en profondeur, et surtout ne vous sentez pas obligés de répondre à chaque question ! Nous vous recommandons plutôt d'examiner quelques-uns des domaines prioritaires qui sont les plus importants pour vous. Vous pourriez vous poser les questions suivantes avant de commencer l'évaluation :

- Parmi les 15 domaines, lequel considérez-vous comme la top priorité dans votre pays ?
- Lequel de ces domaines vous intéresse ? Dans lequel de ces domaines considérez-vous posséder des connaissances ?

³ Ceci fait référence aux 10 domaines prioritaires pour la jeunesse identifiés dans le PAMJ (voir p. 6) et aux 5 domaines supplémentaires d'intérêt pour les jeunes adoptés par l'Assemblée générale en 2003.

Une série de questions vous sont proposées pour tous les domaines prioritaires. Elles sont assez exhaustives mais vous pouvez en ajouter d'autres si certaines politiques ou certains programmes spécifiques de votre pays ne sont pas couverts ici. Nous n'avons par exemple pas inclus « l'égalité entre les femmes et les hommes » et « la participation des jeunes » dans chaque question, malgré que ce sont deux domaines à considérer en contrôlant les politiques et programmes.

Pour chaque sujet, vous pouvez également considérer les questions clés supplémentaires suivantes :

- Pour quels jeunes ce sujet est-il important (en considérant l'âge, le genre, le milieu urbain/rural et ethnique) ?
- Existe-t-il un document politique sur le sujet au niveau national ? Si oui, cette politique est-elle mise en œuvre ? Par qui ? Comment ?
- Qui sont les principales parties prenantes dans ce domaine (y compris les ONG nationales, les ONG internationales, les agences gouvernementales et les entreprises) ?
- Les jeunes sont-ils inclus dans les processus de prise de décisions ?
- Existe-t-il une coopération quelconque entre le gouvernement et les organisations de jeunesse dans ce domaine ?
- Selon vous, quelles actions complémentaires votre pays devrait-il entreprendre dans ce domaine ?

La section précédente de ce Guide vous fournit un aperçu des méthodes de supervision, et vous donne quelques outils concrets pour recueillir des informations. Nous vous encourageons à lire cette section avant d'entreprendre la collecte d'informations pour cette section.

SAVIEZ-VOUS QUE.....

130 millions d'enfants ne vont pas à l'école.

133 millions de jeunes sont analphabètes.

Dans les pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, la participation à l'éducation primaire reste faible, avec de grandes lacunes dans les effectifs, largement tributaires de la discrimination de genre, de l'adhésion à des groupes minoritaires, de la vie dans les zones rurales, et de la pauvreté.

Dans certaines régions d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord, et dans la majeure partie de l'Amérique latine, alors que les fossés entre les hommes et les femmes sont petits, les inégalités sociales dans les possibilités d'éducation au niveau secondaire sont très marquées et les taux de réussite souvent bas.

Dans les pays développés, les taux de participation à l'enseignement primaire et secondaire sont relativement élevés pour l'ensemble du système d'éducation et de formation, mais le milieu social et l'origine ethnique engendrent toujours des différences considérables dans les possibilités d'éducation.

..... SAVIEZ-VOUS QUE

DOMAINE 1: EDUCATION

Action 1:

Les gouvernements ont convenu « d'améliorer l'enseignement de base, la formation professionnelle et l'alphabétisation des jeunes ».

EDUCATION POUR TOUS

- Quelles démarches le gouvernement a-t-il prises pour promouvoir l'éducation pour tous les jeunes ?
- Le programme scolaire national a-t-il été réformé? Si oui, quelles ont été les principales modifications ? Quels ont été les succès et contraintes ?
- Le programme scolaire national favorise-t-il l'égalité entre les femmes et les hommes ? Englobe-t-il une société multiculturelle/multiethnique ?
- De quelle manière votre gouvernement s'est-il engagé en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ? Qu'en est-il de l'enseignement à distance ?
- L'éducation non formelle est-elle promue par votre gouvernement ? Est-elle reconnue par les employeurs ?
- L'enseignement à tous les niveaux est-il accessible aux jeunes, de manière égale, indépendamment de leur statut économique ?
- Les ONG/organisations de jeunesse ont-elle été actives à promouvoir l'éducation pour les jeunes ? Que des programmes de jeunes à jeunes (éducation par pairs) ?
- De quelles façons le gouvernement a-t-il ciblé des groupes particuliers (jeunes autochtones, immigrés, réfugiés, enfants de la rue, enfants pauvres, jeunes handicapés) dans ses efforts d'éducation ?
- Quels sont les facteurs qui empêchent les enfants d'aller ou de rester à l'école ?

Action 2:

Les gouvernements ont convenu de « promouvoir le patrimoine culturel et les modèles de société contemporains ».

Saviez-vous que:

- L'éducation est le facteur unique le plus important pour que les jeunes puissent vivre une vie productive et responsable.

Saviez-vous que:

- Les programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie sont importants pour fournir un enseignement culturellement, socialement et économiquement approprié.
 - La participation des étudiants en tant que partenaires dans l'examen et le renouvellement des systèmes d'enseignement est fondamentale.
-

Action 3:

Les gouvernements ont convenu de « promouvoir la compréhension et le respect mutuels ainsi que les idéaux de paix, la solidarité et la tolérance parmi la jeunesse ».

PROMOUVOIR LE PATRIMOINE CULTUREL, LA DIVERSITÉ ET LA PAIX

- Existe-t-il des programmes qui familiarisent les jeunes avec leur propre patrimoine culturel et celui d'autres sociétés, y compris les groupes minoritaires ?
- Y a-t-il des programmes d'échanges de gouvernement ou ONG et des camps pour la jeunesse qui assurent la promotion de la diversité culturelle et/ou du patrimoine culturel ? Quel est leur niveau d'accessibilité ? Qu'en est-il des programmes pour les jeunes appartenant à des minorités ou pour les jeunes autochtones ?
- Si votre pays compte des sites de patrimoine culturel, les jeunes sont-ils impliqués dans leur restauration ou dans des activités y étant liées ?
- Les cours sur la résolution des conflits/la création de la paix font-ils partie du programme scolaire ? Si oui, à quels niveaux ? Ces cours sont-ils gérés par le gouvernement ou par des ONG ?
- Comment le programme scolaire promeut-il la diversité culturelle ? Comment est enseignée l'éducation à la paix dans les écoles ? Existe-t-il des programmes gouvernementaux ou d'ONG ?

Action 4:

Les gouvernements ont convenu de fournir « un enseignement technique et une formation professionnelle ».

AVOIR ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Quels types de formation professionnelle/technique sont disponibles dans votre pays ? S'agit-il de programmes du gouvernement ou d'ONG ? Quel est le taux de placements d'emploi pour ces programmes ? Quels ont été les succès et contraintes ?

SAVIEZ-VOUS QUE:

● Dans le cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous (avril 2000), les gouvernements se sont notamment engagés

à:

« Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances ainsi que des compétences liées à la vie courante »; et

« Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici 2015 en veillant notamment à assurer aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite. »

- Les programmes de formation professionnelle/technique sont-ils disponibles pour les jeunes dans votre pays ? Quelles sont les contraintes pour y accéder ? Sont-ils accessibles de la même manière pour tous les jeunes ? Fournissent-ils aux jeunes les compétences nécessaires pour réussir sur le marché du travail ?
- Les services gouvernementaux sont-ils disponibles pour assister les jeunes à entrer dans le marché du travail après leurs études ou leur formation professionnelle ?

Action 5:

Les gouvernements ont convenu de « promouvoir l'éducation aux droits humains ».

FAIRE AVANCER LES DROITS HUMAINS

- L'éducation aux droits humains est-elle pratiquée dans les écoles ? Quel type de programme est enseigné ? A quels niveaux ?
- Les organisations de jeunesse participent-elles à la planification, à la mise en œuvre et aux procédures existantes en matière de supervision et de rapport sur l'éducation aux droits humains ?

Action 6:

Les gouvernements ont convenu de « promouvoir la formation à la création d'entreprises. »

PROMOUVOIR LA FORMATION A LA CREATION D'ENTREPRISES

- Quels types de programmes de formation existent pour les entreprises individuelles et coopératives ? Sont-ils dirigés par des gouvernements ou des ONG ?
- Comment les jeunes sont-ils encouragés en tant qu'entrepreneurs ? Quels types de soutien sont disponibles ? Quelles sont les contraintes ?

Saviez-vous que:



Les relations entre les écoles et le secteur privé sont

importantes.

Action 7:

Les gouvernements ont convenu de « fournir des infrastructures destinées à assurer une formation aux animateurs et aux dirigeants de groupes de jeunes. »

AVOIR ACCES A LA FORMATION

- Quels sont les programmes gouvernementaux disponibles pour la formation des animateurs et dirigeants de groupes de jeunes ? Ces programmes sont-ils disponibles de la même manière pour les jeunes femmes et les jeunes hommes ? Quels ont été les succès et contraintes ?
- Quels programmes gouvernementaux fournissent une formation pendant le travail aux jeunes ?
- Existe-t-il des programmes dirigés par des ONG ? De quel genre de programme s'agit-il ?
- Quels types de programmes de stages et/ou de volontariat existent pour les jeunes ?
- Comment les jeunes sont-ils impliqués dans le développement et la mise en œuvre de programmes ?

SAVIEZ VOUS QUE:

Le chômage des jeunes peut avoir un impact tout au long de la vie.

74 millions de jeunes étaient sans emploi en 2002 (ils étaient déjà 58 millions en 1995).

Les jeunes représentent 41% des chômeurs dans le monde.

Le chômage des jeunes est 2-3 fois plus élevé que la moyenne de chômage.

Les jeunes sont souvent « forcés » à l'entrepreneuriat et à l'emploi indépendant dans le secteur informel, à cause d'un manque d'options.

Les jeunes sont souvent les premiers à perdre leur emploi en période de crise économique.

La période de transition pour les jeunes (entre le moment où ils obtiennent leur diplôme et celui où ils décrochent un emploi permanent) s'étend souvent sur plusieurs années.

DOMAINE 2: EMPLOI

Action 1:

Les gouvernements ont convenu de « promouvoir les possibilités d'exercer un travail indépendant ».

Action 2:

Les gouvernements ont convenu de « fournir des possibilités d'emploi pour certains groupes de jeunes ».

PROMOUVOIR LE TRAVAIL INDEPENDANT

- Quels types de programmes de subvention sont disponibles pour les jeunes dans votre pays ? Sont-ils gérés par des gouvernements ou des ONG ? Quels ont été leurs succès et contraintes ?
- De quelle façon le gouvernement promeut-il l'emploi/l'entreprise des jeunes ? Qu'en est-il des programmes des ONG ? Comment le secteur commercial est-il impliqué dans ces programmes ?
- Dans le cadre de ses efforts pour l'emploi des jeunes, comment le gouvernement cible-t-il les jeunes femmes, les jeunes handicapés, les jeunes de retour du service militaire, les jeunes immigrés, les jeunes réfugiés, les personnes déplacées, les enfants de la rue et les jeunes autochtones ?
- Comment les organisations de jeunesse et les jeunes participent-ils à la planification et à la mise en œuvre de programmes d'emploi pour les jeunes ?

Action 3:

Les gouvernements ont convenu de « fournir des services collectifs bénévoles faisant appel aux jeunes ».

ENCOURAGER LE SERVICE VOLONTAIRE

- Quels sont les types de programmes de service volontaire pour les jeunes ? Sont-ils dirigés par le gouvernement ou une ONG ? Sont-ils fournis en guise d'alternatives au service militaire et/ou considérés comme faisant partie de l'éducation nationale ?

SAVIEZ-VOUS QUE:

L'ONU a créé 4 stratégies pour l'emploi des jeunes:

- Employabilité – investir dans l'enseignement.
- Egalité des chances – pour hommes et femmes.
- Entreprenariat – lancer et diriger une entreprise.
- Création d'emplois – dans le cadre de la politique macro-économique.

(Pour plus d'informations, voir le réseau sur l'emploi du Secrétaire, général, www.ilo.org/yen)

- Quelle est l'étendue des programmes de service volontaire disponibles ? Incluent-ils notamment des camps de jeunesse, des projets de service communautaire, la protection de l'environnement ou des programmes de coopération interrégionale ?
- Comment les jeunes et/ou les organisations de jeunesse participent-ils à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation de tels programmes ?
- Existe-t-il des liens entre les programmes dans les pays en développement et dans les pays développés ? Ces programmes sont-ils dirigés par un gouvernement ou une ONG ?
- Existe-t-il des mesures gouvernementales de soutien aux initiatives de travail volontaire lancées par les organisations de jeunesse ?

Action 4:

Les gouvernements ont convenu d'aborder « les besoins découlant des progrès technologiques ».

UTILISER LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

- De quelles manières le gouvernement promeut-il les possibilités d'emploi des jeunes dans les domaines d'innovation technologique ? Comment les jeunes sont-ils formés dans ce domaine ?
- Quels types de programmes de formation sont disponibles pour les jeunes dans les industries de haute technologie ? Existe-t-il des relations entre les programmes gouvernementaux et ceux du secteur commercial ? Qu'en est-il des relations entre les programmes de formation et les possibilités d'emploi ?
- Les cours d'informatique font-ils partie du programme scolaire ? Les écoles sont-elles connectées à l'Internet ?

Saviez-vous que:

Entre 38 à 110 millions de jeunes sont mal nourris.



238 millions de jeunes vivent avec moins d'1\$ par jour.



426 millions de jeunes vivent avec moins de 2\$ par jour.



Un mécanisme utilisé par les jeunes pour faire face à la pauvreté est l'immigration : beaucoup de jeunes quittent leur foyer pour partir à la recherche d'un mieux vivre.

DOMAINE 3: LA FAIM ET LA PAUVRETE

Action 1:

Les gouvernements ont convenu de « faire de l'agriculture une activité rémunératrice et rendre la vie dans les régions agricoles plus attrayante ».

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE

- Quels types de mesures et programmes gouvernementaux sont disponibles pour les jeunes dans les zones rurales ? Quels ont été les succès et contraintes ?
- Quels types de programmes agricoles (expérimentaux ou autres) sont offerts aux jeunes ? Comment ces services sont-ils fournis et promus ?
- Des événements culturels sont-ils organisés par le gouvernement ou les ONG pour promouvoir les relations entre les jeunes des zones rurales et ceux des zones urbaines ? Comment les jeunes ou les organisations de jeunesse participent-ils à ces activités ?

Action 2:

Les gouvernements ont convenu de « fournir une formation professionnelle permettant aux jeunes d'exercer des activités rémunératrices ».

DEVELOPPER LES COMPETENCES DES JEUNES

- Quels programmes sont disponibles pour les jeunes en matière de développement des compétences en production agricole et marketing ? S'agit-il de programmes gouvernementaux ou d'ONG ?
- Dans les zones rurales, existe-t-il des programmes de formation pour les jeunes ? Comment ces programmes assurent-ils le lien avec la production alimentaire et la réalisation de la sécurité alimentaire ?
- Les programmes accordent-ils de l'attention à des groupes particuliers, y compris les jeunes femmes, le maintien des jeunes dans les zones rurales, les jeunes quittant les villes pour retourner dans les zones rurales, les jeunes réfugiés et immigrants, les personnes déplacées et les enfants de la rue, les jeunes autochtones, les jeunes rentrés du service militaire, et les jeunes vivant dans des zones de conflits résolus ? S'agit-il de programmes gouvernementaux ou d'ONG ?

Saviez-vous que:

Lors du Sommet mondial pour le développement social (mars 1995), les gouvernements se sont penchés sur les questions fondamentales de l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale, « pour contribuer à la création d'une communauté internationale qui permette la construction de sociétés sûres, justes, libres et harmonieuses qui offrent des possibilités et des niveaux de vie plus élevés à tous. »

Action 3:

Les gouvernements ont convenu de « concéder des terres aux jeunes »

OCTROYER DES DONATIONS FONCIERES

- Des terres sont-elles octroyées aux jeunes et aux organisations de jeunesse par le gouvernement ? Une aide technique ou une formation est-elle également fournie ?
- Comment les organisations de jeunesse participent-elles à ces programmes ? Ces programmes tiennent-ils compte de la préservation de l'environnement ?

Action 4:

Les gouvernements ont convenu d'aborder « la coopération entre les jeunes vivant en milieu urbain et ceux vivant en milieu rural en matière de production vivrière et de distribution des produits alimentaires »

PROMOUVOIR LA COOPERATION RURALE URBAINE

- De quelles manières les ONG ont-elles organisé des groupes chargés de commercialisation sans intermédiaires, comprenant des coopératives de promotion et de distribution ? Quels ont été les succès et contraintes de tels programmes ?

SAVIEZ-VOUS QUE:

Les risques majeurs pour la santé des jeunes comprennent:

- Risques pour la santé reproductrice: rapports sexuels non protégés, absence de contraception, et grossesse précoce.
- Comportements à risques: accidents, violence, alcool, tabac et drogue.
- Risques de maladie et d'infection: pneumonie, diarrhée, malaria, rougeole et VIH.

SAVIEZ-VOUS QUE:

- Pour qu'elles soient un succès, les politiques de santé pour les jeunes doivent être interdisciplinaires et intersectorielles, tenant compte non seulement de leur condition physique, mais également de leur développement personnel, social et mental.
- La participation des jeunes à toutes les étapes de la provision de santé – évaluation des besoins, conception, délivrance et évaluation – est indispensable pour assurer que les réponses sanitaires soient appropriées, véritables et efficaces.

DOMAINE 4: LA SANTE

Action 1:

Les gouvernements ont convenu d'assurer « la provision de services de santé de base »

GARANTIR L'ACCES A DES SERVICES DE SANTE DE BASE

- Tous les jeunes ont-ils accès aux services de santé de base ? Quels sont les types de services de santé disponibles ? Sont-ils dirigés par le gouvernement ou une ONG ?
- Les services de santé de base sont-ils faciles d'accès pour les jeunes ? Les jeunes sont-ils conscients de l'existence des services de santé à leur disposition ? Quels sont les obstacles pour avoir accès à de tels services ?
- Les jeunes femmes et les jeunes hommes ont-ils accès à des médicaments de base et à des moyens de contraception gratuits ou bon marché ?

Action 2:

Les gouvernements ont convenu de « mettre en place une éducation sanitaire »

PROMOUVOIR L'EDUCATION SANITAIRE

- Le programme scolaire des niveaux primaire et secondaire comprend-il des connaissances et pratiques sanitaires primaires ? L'hygiène élémentaire fait-elle partie du programme ?
- De quelles manières les jeunes ou les organisations de jeunesse participent-ils au développement, à la mise en œuvre ou à l'évaluation du programme d'éducation sanitaire ?
- Eduque-t-on les jeunes à « des modes de vie sains », y compris aux conséquences légales, sociales et sanitaires d'un comportement qui engendre des risques pour la santé ? A quels niveaux ? Existe-t-il des programmes gouvernementaux ou d'ONG ? Quels sont les succès et obstacles rencontrés en ayant de tels programmes ?
- Existe-t-il des programmes gouvernementaux ou d'ONG qui se penchent sur des tabous et discutent de la santé sexuelle et reproductrice ?

SAVIEZ-VOUS QUE:

Il faut sans cesse aborder la santé sexuelle et reproductrice des jeunes du point de vue préventif, des droits, des réponses en fonction du genre, et du renforcement de la capacité d'action.

La santé sexuelle et reproductrice est une composante essentielle de la capacité des jeunes à devenir des membres bien adaptés, responsables et productifs de la société.

ET

Promouvoir la bonne santé des jeunes dépend énormément des informations fournies et de la promotion du développement d'aptitudes de vie, de la capacité de gérer sa sexualité avec maturité, l'exercice du jugement sensé, le développement d'une saine estime de soi, la gestion de ses émotions et sentiments, et la capacité de faire face à la pression.

Action 3:

Les gouvernements ont convenu de « promouvoir des services de santé, notamment de santé sexuelle et reproductrice, et d'élaborer des programmes d'enseignement appropriés dans ce domaine »

Action 4:

Les gouvernements ont convenu de se pencher sur « l'infection à VIH et le SIDA chez les jeunes »

PROMOUVOIR DES SERVICES DE SANTE

- Quels sont les services et informations disponibles pour les jeunes, pour les aider à comprendre leur sexualité et les protéger des grossesses indésirées, et des maladies sexuellement transmissibles ? S'agit-il de programmes gouvernementaux ou d'ONG ?
- Les jeunes ont-ils accès à des informations leur étant spécialement destinées, en dehors du cadre familial, relatives à leurs droits sexuels et reproductifs de base ?
- Existe-t-il des programmes qui éduquent les jeunes hommes à respecter l'autodétermination des femmes et à partager les responsabilités avec les femmes en matière de sexualité et de reproduction ? S'agit-il de programmes gouvernementaux ou d'ONG ?
- Quels sont les types de services de santé sexuelle et reproductrice existants pour les jeunes ? Sont-ils conformes aux pratiques reconnues internationalement ?
- De quelles manières les jeunes ou les organisations de jeunesse participent-ils au développement, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des informations et des services de santé reproductrice ?

Action 5:

Les gouvernements ont convenu de « promouvoir de bonnes pratiques et mesures d'hygiène »

Action 6:

Les gouvernements ont convenu de « la prévention des maladies chez les jeunes dues à l'insuffisance des pratiques sanitaires »

SAVIEZ-VOUS QUE:

Lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (sept. 1994), les gouvernements se sont notamment engagés à, « permettre le plus tôt possible et au plus tard en l'an 2015 l'accès, par l'intermédiaire de leur réseau de soins de santé primaires, aux services de santé en matière de reproduction à tous les individus aux âges appropriés. »

A la session extraordinaire de l'Assemblée générale ICPD+5 (1999), les indicateurs comprenaient que «... les gouvernements doivent s'évertuer à garantir que d'ici à 2015 toutes les facilités primaires de soins de santé et planification familiale soient à même de fournir, directement ou par soumission, l'éventail le plus large possible de méthodes de planification familiale et de méthodes contraceptives sûres et efficaces ... » .

PREVENIR LA MALADIE ET L'EXPLOITATION

- Des associations de jeunesse pour la santé existent-elles ? Sont-elles soutenues par les gouvernements et/ou des ONG ? Favorisent-elles de bons programmes sanitaires et d'hygiène ?
- Quels sont les types de politiques gouvernementales existantes qui assurent la promotion de modes de vie sains pour les jeunes, y compris des mesures visant à décourager l'abus de drogues, de tabac et d'alcool ? Y a-t-il des politiques qui interdisent la publicité du tabac et de l'alcool ? Comment les jeunes sont-ils informés des effets néfastes de l'abus de drogues et de tabac, et de la dépendance au tabac ?
- Quels types de programmes existent pour former du personnel médical, paramédical, pédagogique et de travail jeunesse dans les questions de santé ? Existe-t-il des études de recherche sponsorisées par le gouvernement ? Comment les organisations de jeunesse participent-elles aux efforts de programme et recherche ?

Action 7:

Les gouvernements ont convenu « d'éliminer les sévices sexuels exercés sur les jeunes ».

- Quels types de mesures de prévention spécifiques existent pour protéger les enfants, les adolescents et les jeunes de la négligence, de l'abandon et de tous les types d'exploitation et de sévices, tels que les enlèvements d'enfant, les viols et l'inceste, la pornographie, le trafic d'enfants et la pédophilie, ainsi que contre l'exploitation sexuelle commerciale de la pornographie et de la prostitution ? S'agit-il de programmes et de politiques du gouvernement ou d'ONG ?
- Existe-t-il des lois qui interdisent la mutilation des organes génitaux féminins ?

Action 8:

Les gouvernements ont convenu de « lutter contre la malnutrition chez les jeunes ».

- Quels programmes sanitaires existent pour les jeunes hors du cadre scolaire ou après le niveau primaire ? Sont-ils des programmes gouvernementaux ou ONG ? L'accent est-il mis sur les pratiques alimentaires saines ? Des programmes de repas scolaires existent-ils ?

-
- Lors du Sommet mondial pour le Développement durable (août-sept. 2002), les gouvernements:
 - Ont réaffirmé leur engagement envers la réalisation des objectifs d'Action 21;
 - Ont renforcé le concept de développement durable et les relations entre la pauvreté, l'environnement et l'utilisation de ressources naturelles;
 - Ont créé des partenariats avec la société civile et le secteur privé;
 - Ont déterminé de nouvelles cibles, comprenant notamment:

saviez-vous que:

- De réduire la proportion de personnes qui n'ont pas accès aux équipements sanitaires de base d'ici à 2015;
 - D'utiliser et de produire des produits chimiques d'ici à 2020 qui réduisent au minimum les effets néfastes graves sur la santé humaine et l'environnement;
 - De maintenir ou de restaurer les stocks de poisson permettant de produire le rendement maximum durable, le but étant d'atteindre cet objectif pour les stocks réduits, et là où c'est possible, pas plus tard qu'en 2015;
 - De parvenir d'ici à 2010 à une réduction importante du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique.
-

DOMAINE 5: ENVIRONNEMENT

Action 1:

Les gouvernements ont convenu « d'intégrer la formation à l'environnement dans les programmes d'enseignement et de formation ».

PROMOUVOIR L'ENVIRONNEMENT

- L'éducation à l'environnement est-elle enseignée dans les écoles ? Comment les enseignants sont-ils formés sur ce sujet ?
- De quelles manières les organisations de jeunesse sont-elles impliquées dans la collecte de données sur l'environnement et dans des actions pour l'environnement ? Les activités de jeunesse sont-elles soutenues par le gouvernement et les ONG ?
- Le gouvernement soutient-il et utilise-t-il la recherche des programmes de science environnementale et d'autres activités de recherche entreprises par les jeunes ?

Action 2:

Les gouvernements ont convenu « d'améliorer la diffusion au niveau international des données d'information sur les questions liées à l'environnement à l'intention des jeunes et l'utilisation par les jeunes de techniques écologiquement rationnelles ».

Action 3:

Les gouvernements ont convenu de « renforcer la participation des jeunes à la protection, à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ».

sav
lez-
vous
que:

LES JEUNES SE SENTENT SOUVENT PARTICULIÈREMENT CONCERNÉS PAR L'ENVIRONNEMENT.

LES MESSAGES DU SYSTÈME DES MÉDIAS ET DE L'ÉDUCATION SONT PLUS QU'INDISPENSABLES POUR ACTIVER LA PARTICIPATION DES JEUNES.

LA PARTICIPATION AU PROCESSUS DÉCISIONNEL EST ESSENTIELLE POUR L'IMPLICATION DES JEUNES.

Action 4:

Les gouvernements ont convenu de « renforcer la participation des jeunes à la protection, à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ».

ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES JEUNES A L'ENVIRONNEMENT

- Quels types de matériel existent pour informer les jeunes sur l'environnement ? Sont-ils produits par le gouvernement ou par des ONG ? Comment sont-ils distribués ? Les jeunes ou les organisations de jeunesse prennent-ils part au développement ou à la dissémination de telles informations ?
- Le gouvernement encourage-t-il l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement ?
- Existe-t-il des programmes qui favorisent la participation des jeunes à la plantation d'arbres, à la sylviculture, à la lutte contre l'avancée du désert, la réduction des déchets, le recyclage, la lutte contre le changement de climat et d'autres pratiques respectueuses de l'environnement ?
- Comment les jeunes et les organisations de jeunesse participent-ils à la conception et la mise en œuvre de politiques environnementales appropriées ? Les jeunes prennent-ils part à la gestion de programmes ?
- De quelles manières le gouvernement encourage-t-il les médias et les agences publicitaires à élaborer des programmes pour garantir une dissémination massive des informations sur les questions liées à l'environnement ?
- Comment les jeunes sont-ils encouragés à participer aux processus de prise de décisions relatives à l'environnement aux niveaux local, national et régional ? Quels sont les succès et contraintes ?

saviez-vous que:

La consommation d'alcool, de tabac et de drogues illicites commence principalement pendant l'adolescence.

Côté offre: peu de progrès ont été faits quant à la restriction (notamment sur la publicité et la vente), et davantage de sortes de drogues sont à présent disponibles.

Côté demande: il existe une mondialisation de la demande de drogues parmi les jeunes.

Les programmes familiaux conçus pour les populations générales, abordant la communication, le fait de faire face et les compétences disciplinaires peuvent décourager la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis chez les jeunes du début au milieu de leur adolescence.

DOMAINE PRIORITAIRE 6: L'ABUS DE DROGUES

Action 1:

Les gouvernements ont convenu de « la participation des organisations de jeunesse et des jeunes aux programmes de réduction de la demande établis à leur intention ».

REPENDRE AUX BESOINS DES JEUNES

- Les programmes de réduction de la demande de drogue ciblent-ils tous les jeunes, et particulièrement les jeunes à risque ? Le contenu de ces programmes répond-il directement aux intérêts et soucis de ces jeunes ? Sont-ils des programmes gouvernementaux ou ONG ?
- De quelle manière les programmes de prévention contre la drogue sont-ils liés à des activités récréatives et au développement de compétences ?
- Comment les jeunes et les organisations de jeunesse participent-ils à la conception et à la mise en œuvre de programmes éducatifs et de services-conseils pour les jeunes ? Les dirigeants de groupes de jeunes sont-ils formés pour transmettre ces compétences aux jeunes ?
- Le gouvernement coopère-t-il avec les ONG et les organisations de jeunesse pour entreprendre des programmes de réduction de la demande de drogues illicites, de tabac et d'alcool ? Quels sont les succès et contraintes ?

Action 2:

Les gouvernements ont convenu de « la formation des étudiants en médecine et des futurs membres du personnel paramédical dans le domaine de l'utilisation rationnelle des produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants ou des substances psychotropes ».

FOURNIR LA FORMATION APPROPRIÉE

- Quels sont les types de stages de formation qui fournissent des informations aux jeunes étudiants en médecine et aux futurs membres du personnel paramédical sur l'utilisation rationnelle de stupéfiants et le diagnostic d'un abus de ces substances ?

SAVIEZ-VOUS QUE.

**Prédominance « typique » (définie comme
taux de ceux qui en ont déjà consommé),
15-16 ans, pays OCDE:**

Alcool: de 68 à 98 pour cent

Tabac: de 47 à 86 pour cent

Cannabis: de 35 à 43 pour cent (7 pays au-dessus
de 25 pour cent)

Inhalants: jusqu'à 22 pour cent

Ecstasy: de 4 à 5 pour cent

Amphétamines: de 8 à 15 pour cent

Cocaïne: jusqu'à 4 pour cent

(Source: Rapport mondial sur la Jeunesse, www.un.org/youth)

Action 3:

Les gouvernements ont convenu du « traitement et de la réinsertion des jeunes toxicomanes ou pharmacodépendants et des jeunes alcooliques et fumeurs ».

Action 4:

Les gouvernements ont convenu de « traitement des jeunes toxicomanes et pharmacodépendants soupçonnés et coupables de crimes dans le cadre du système de justice pénale et du système pénitentiaire ».

FOURNIR UN TRAITEMENT ET DES SERVICES DE REHABILITATION APPROPRIES

- Le gouvernement a-t-il effectué des recherches sur l'abus de drogues ? Si oui, les recherches ont-elles été entreprises avec des ONG et/ou des organisations de jeunesse ?
- Quels sont les types de programmes sur la prévention de l'abus de drogues pour les enfants et les jeunes, et les programmes de réhabilitation et d'éducation pour les anciens toxicomanes et alcooliques ? S'agit-il de programmes gouvernementaux ou ONG ?
- Les activités de thérapie en groupes de pairs existent-elles ? Les organisations de jeunesse sont-elles impliquées dans l'organisation de tels programmes ?
- Y a-t-il des programmes pour les jeunes soupçonnés ou coupables de crimes, comprenant des mesures alternatives, telles que des visites régulières à des contrôleurs judiciaires ou la prestation d'un nombre déterminé d'heures de service pour la communauté ? Quels sont les succès et contraintes ?
- Quels sont les types de traitement et de services de réhabilitation pour les jeunes prisonniers qui sont déjà toxicomanes ? Existe-t-il des lignes directrices pour les autorités nationales en matière d'application de la loi et des systèmes pénitentiaires pour assurer les contrôles nécessaires et initier ce genre de services ?

saviez- VOUS que:

La plupart des jeunes finissent par laisser tomber leurs comportements criminels ou déviants.

Une certaine délinquance sévit dans de jeunes sous-cultures comme les bandes.

et

saviez- VOUS que:

Certaines sortes de délinquance juvénile font partie du processus de maturation et de croissance, et qu'elles disparaîtront spontanément dès que les jeunes atteindront l'âge adulte.

Les jeunes marginalisés sont les plus susceptibles de développer et maintenir un comportement délinquant. La pauvreté, l'exclusion sociale et le chômage entraînent souvent la marginalisation.

DOMAINE 7: DELINQUANCE JUVENILE

Action 1:

Les gouvernements ont convenu « d'accorder la priorité aux mesures préventives ».

PREVENIR LA DELINQUANCE JUVENILE

- Quels sont les types de politiques ou programmes gouvernementaux qui préviennent la délinquance juvénile et la criminalité chez les jeunes ? Ces programmes existent-ils dans les zones rurales et urbaines ?
- Comment les jeunes ou les organisations de jeunesse prennent-ils part au développement, à la mise en oeuvre ou au contrôle de ces programmes ?
- Quels sont les programmes qui permettent aux jeunes vivant dans des environnements urbains pauvres d'avoir accès à des programmes éducatifs, d'emploi et de loisirs, particulièrement pendant la longue période de vacances scolaires ? Sont-ils gérés par le gouvernement ou par une ONG ?
- Y a-t-il des programmes pour les jeunes qui décrochent à l'école ou qui sont issus de familles brisées ? Sont-ils gérés par le gouvernement ou par une ONG ?

Action 2:

Les gouvernements ont convenu « de prendre des mesures pour prévenir la violence ».

PREVENIR LE COMPORTEMENT VIOLENT

- Quels sont les campagnes d'information et les programmes d'éducation et de formation qui sensibilisent les jeunes contre la violence ? Sont-ils gérés par le gouvernement ou par une ONG ?
- Existe-t-il des programmes disponibles qui mettent l'accent sur l'éradication des formes contemporaines de racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie ?
- Les jeunes sont-ils encouragés à faire partie d'organisations de jeunesse ou d'autres organisations communautaires/sociales ? Comment le gouvernement soutient-il ces organisations ? Quels sont les succès et contraintes ?

SAVIEZ-VOUS QUE:

les responsabilités en matière de justice
juvénile doivent être décentralisées pour
encourager les autorités locales à activement
participer à la prévention de la criminalité
juvénile et

réintégrer

les jeunes délinquants
via des projets d'intégration sociale,
encourageant ainsi la citoyenneté

responsable.

Action 3:

Les gouvernements ont convenu de « fournir des services et programmes de réinsertion ».

FOURNIR DES SERVICES DE REINSERTION

- Quels sont les types de services et programmes de réinsertion des jeunes qui existent pour les jeunes ayant un casier judiciaire ? S'agit-il de programmes gouvernementaux ou ONG ? Les jeunes ou les organisations de jeunesse sont-ils impliqués dans la planification, la mise en œuvre ou l'évaluation de tels programmes ? Quels sont les succès et contraintes ?
- Existe-t-il des prisons spéciales pour les jeunes, ou les jeunes sont-ils emprisonnés au même endroit que les adultes ?
- Les jeunes emprisonnés ont-ils accès à l'éducation ou à la formation professionnelle ?
- Les droits humains des jeunes emprisonnés sont-ils protégés ?

Loisirs = heures discrétionnaires
hors de l'école et hors du cadre
d'un travail rémunéré.

SAVIEZ-VOUS QUE:

Sont bénéfiques pour l'épanouissement des jeunes. Ils favorisent l'intégration sociale et la cohésion de la société.

Le volontariat, le sport, la participation des jeunes à la collectivité en sont les meilleurs exemples.

DOMAINE 8: LOISIRS

Action 1:

Les gouvernements ont convenu « des loisirs en tant que partie intégrante des politiques et programmes en faveur des jeunes ».

Action 2:

Les gouvernements ont convenu « des loisirs en tant qu'éléments des programmes scolaires ».

ENCOURAGER LES LOISIRS POUR LES JEUNES

- De quelle manière le gouvernement promeut-il les loisirs des jeunes ? Comment ces activités sont-elles soutenues par le gouvernement ? Qu'en est-il des programmes des ONG ?
- Votre gouvernement a-t-il établi des bibliothèques publiques, des centres culturels et d'autres facilités dans les zones rurales et urbaines ? Comment les jeunes sont-ils encouragés à devenir actifs dans les domaines du théâtre, des beaux arts, de la musique et d'autres formes d'expression culturelle ? Qu'en est-il de la participation des ONG ?
- Comment les jeunes sont-ils encouragés à participer au tourisme, à des événements culturels internationaux, au sport et à toute autre activité revêtant un intérêt particulier pour les jeunes ?
- Le gouvernement fournit-il un financement aux institutions pédagogiques pour l'établissement d'activités de loisirs ? Ces activités sont-elles intégrées dans le programme scolaire régulier ?

Action 3:

Les gouvernements ont convenu d'aborder « les loisirs dans l'aménagement urbain et le développement rural ».

- Le gouvernement a-t-il incorporé les programmes et facilités de loisirs dans l'aménagement urbain ? Qu'en est-il des programmes de développement rural ?

Action 4:

Les gouvernements ont convenu d'aborder « les loisirs et les médias ».

- Comment le gouvernement a-t-il encouragé les médias à promouvoir la compréhension des jeunes et à sensibiliser l'opinion à tous les aspects de l'intégration sociale, y compris la tolérance et le comportement non-violent ?

Saviez-vous que:

La violence contre les femmes, y compris les jeunes femmes, sévit dans toutes les couches sociales et économiques, et est profondément enracinée dans les cultures de par le monde.

Les jeunes filles et les jeunes femmes sont confrontées à:

- des stéréotypes basés sur le genre, comprenant la discrimination.*
- un traitement inégal dans les mondes du travail et de l'éducation.*
- un manque d'accès aux services de santé reproductrice pour empêcher les maladies sexuellement transmissibles et les grossesses.*
- la violence; l'infanticide féminin ; la mutilation génitale; aux sévices et à l'exploitation sexuels.*

Des progrès ont été réalisés dans les taux d'embauche pour les jeunes filles et jeunes femmes, et pour accroître le potentiel des jeunes femmes qui ont terminé leurs études supérieures. Cependant, le stéréotype reposant sur le genre et la discrimination continue d'affecter la participation scolaire, et sur le marché du travail, nombreuses sont les femmes qui ne reçoivent pas un traitement égal pour un travail pourtant égal à celui de leurs collègues masculins.

DOMAINE 9: JEUNES FILLES ET JEUNES FEMMES

Action 1:

Les gouvernements ont convenu que « des actions doivent être entreprises pour éliminer la discrimination contre les jeunes filles et les jeunes femmes ».

Action 2:

Les gouvernements ont convenu d'assurer « un accès universel et égal à la réalisation des études primaires pour les jeunes filles et jeunes femmes, ainsi qu'un accès égal aux études secondaires et supérieures ».

GARANTIR L'EGALITE DES CHANCES POUR LES JEUNES FILLES ET LES JEUNES FEMMES

- Quelles actions le gouvernement a-t-il entreprises pour éliminer la discrimination contre les jeunes filles et les jeunes femmes ? Qu'en est-il des activités des ONG ? Quels ont été les succès et les contraintes ?
- Comment le gouvernement a-t-il promu l'accès universel et égal à, et la réalisation des études primaires des jeunes filles et jeunes femmes, ainsi que l'accès égal aux études secondaires et supérieures ?
- Le matériel et les pratiques pédagogiques sont-ils équilibrés entre hommes et femmes ? Qu'en est-il des programmes gouvernementaux et d'ONG ? Le contexte scolaire élimine-t-il les barrières à la participation des jeunes filles et des jeunes femmes, y compris celles qui sont mariées et/ou enceintes ?

Action 3:

Les gouvernements ont convenu que « la discrimination contre les jeunes filles et les jeunes femmes doit être éliminée dans les domaines de la santé et de la nutrition ».

- Le gouvernement a-t-il abrogé les lois et pratiques discriminatoires à l'encontre des jeunes filles et des jeunes femmes dans les programmes de distribution alimentaire et de nutrition, ainsi que dans l'accès aux services de santé ? De quelles manières ? Quels ont été les succès et contraintes ?

Action 4:

Les gouvernements ont convenu que « les jeunes filles et les jeunes femmes doivent être protégées de l'exploitation économique et d'autres formes d'exploitation y étant liées ».

- Comment le gouvernement protège-t-il les jeunes filles et les jeunes femmes de l'exploitation économique et d'autres formes d'exploitation y étant liées ?
- Comment le gouvernement promeut-il l'accès des jeunes femmes à toutes les possibilités d'emploi ? Comment la participation des femmes est-elle encouragée dans les secteurs traditionnellement dominés par les hommes ? Le gouvernement possède-t-il des programmes ou politiques pour la promotion de la rémunération égale pour un travail égal ? Quels ont été les succès et contraintes ?

Action 5:

Les gouvernements ont convenu de «promulguer et mettre en œuvre des lois protégeant les jeunes filles et les jeunes femmes de toutes formes de violence, y compris l'infanticide et la sélection prénatale selon le sexe, la mutilation génitale, l'inceste, les sévices sexuels et l'exploitation sexuelle, la prostitution d'enfants et la pornographie infantine ».

- Quelles sont les politiques et la législation au niveau national, qui protègent les jeunes filles et les jeunes femmes de toutes les formes de violence, y compris l'infanticide et la sélection prénatale selon le sexe, la mutilation génitale, l'inceste, les sévices sexuels et l'exploitation sexuelle, la prostitution d'enfants et la pornographie infantine ? Quels types de programmes de prévention gouvernementaux et non gouvernementaux et quels services de soutien sont disponibles pour les jeunes filles et les jeunes femmes dans ces domaines ?
- Comment les jeunes et les organisations de jeunesse participent-ils au développement, à la mise en œuvre ou à l'évaluation de tels programmes ?

DOMAINE 10: PLEINE ET EFFECTIVE PARTICIPATION DES JEUNES A LA VIE DE LA SOCIETE ET A LA PRISE DE DECISIONS

Action 1:

Les gouvernements ont convenu « d'améliorer l'accès des jeunes à l'information pour qu'ils puissent mieux tirer parti des possibilités de participation qui leur sont offertes ».

Action 2:

Les gouvernements ont convenu de « développer et/ou renforcer les possibilités pour les jeunes de prendre conscience de leurs droits et responsabilités ».

Action 3:

Les gouvernements ont convenu « d'encourager et de promouvoir les associations de jeunesse en leur fournissant un appui financier, éducatif et technique et promouvoir leurs activités ».

Action 4:

Les gouvernements ont convenu de « tenir compte de l'avis des jeunes dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques et plans nationaux les concernant ».

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES JEUNES

- De quelles manières le gouvernement soutient ou promeut-il la participation des jeunes aux prises de décisions ? Quels sont les succès et contraintes de la participation des jeunes ?
- Existe-t-il des programmes ou activités d'ONG qui favorisent la participation des jeunes à la prise de décisions ?
- Comment les jeunes prennent-ils conscience de leurs droits et responsabilités en tant que citoyens ? Grâce à des activités scolaires ou hors cadre scolaire ?
- De quelles façons le gouvernement promeut-il les associations de jeunesse ? Quel est le soutien fourni ? Ce soutien est-il apporté par les ONG et le secteur privé également ?

Saviez-vous que:

La participation des jeunes:

- > Aboutit à de meilleures décisions et à de meilleurs résultats.
- > Fait partie intégrante des sociétés démocratiques.
- > Renforce l'engagement des jeunes et la compréhension des droits humains et de la démocratie.
- > Promeut l'intégration sociale et la cohésion dans la société.
- > Favorise la participation des jeunes.

et AUSSI *saviez-vous que:*

La participation des jeunes se voit accorder de plus en plus d'attention lors de fora internationaux:

- > les délégations de l'Australie, du Danemark, de la Finlande, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse à la 58ème session de l'Assemblée générale comprenaient des représentants de la jeunesse.
 - > De par leur participation au Sommet mondial pour le Développement durable, les jeunes ont démontré qu'ils peuvent insuffler des valeurs sociales et des notions d'équité dans le débat.
 - > Toutes les agences de l'ONU travaillent à présent avec des jeunes dans la planification et l'élaboration de programmes.
-

- Comment les jeunes ou les organisations de jeunesse participent-ils à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et plans nationaux les concernant ?
- Existe-t-il une plate-forme nationale de jeunesse (comme un Conseil national de la Jeunesse) dans votre pays ? Si oui, est-elle reconnue par le gouvernement ? Reçoit-elle un soutien financier de la part du gouvernement ?

Action 5:

Les gouvernements ont convenu « d'encourager le développement de la coopération et des échanges entre organisations de jeunesse aux niveaux national, régional et international ».

Action 6:

Les gouvernements ont convenu « de renforcer la participation des jeunes aux travaux des organismes internationaux, notamment, en envisageant d'inclure des représentants de la jeunesse dans leur délégations nationales à l'Assemblée générale ».

- Comment le gouvernement, ou les ONG, encouragent-ils la coopération et les échanges entre organisations de jeunesse aux niveaux national, régional et international ?
- Les jeunes sont-ils représentés comme faisant partie de votre délégation gouvernementale lors de fora internationaux ? Si oui, comment ? Comment les jeunes pourraient-ils être mieux représentés au sein des délégations à l'Assemblée générale ?

Les jeunes sont rarement impliqués dans les prises de décisions qui commandent la mondialisation ; et pourtant ils hériteront du monde créé par la mondialisation.

■ Il existe deux principaux points de vue à propos de la mondialisation économique:

- Elle est un atout pour les jeunes: ils s'adaptent très vite.
- Elle blesse les jeunes: ils sont exploités.

Les aspects sociaux de la mondialisation comprennent: les jeunes se rapprochent les uns des autres: les questions locales deviennent des questions mondiales et vice-versa.

At-elle créé une culture plus uniforme?

DOMAINE 11: MONDIALISATION⁴

Action 1:

Les gouvernements ont convenu que « Nous pensons que le défi majeur auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est de garantir que la mondialisation devienne une force positive pour tous les peuples de la terre ».

Action 2:

Les gouvernements ont convenu que « la responsabilité de la gestion du développement économique et social au niveau mondial, ainsi que les menaces qui planent sur la paix et la sécurité internationales, doivent être partagées entre les nations du monde et être exercées de manière multilatérale ».

SOUTENIR LES JEUNES DANS UN MONDE GLOBALISÉ

- Y a-t-il des politiques ou programmes gouvernementaux qui abordent spécifiquement les effets de la mondialisation pour votre pays ? Si oui, dans quels domaines plus exactement ?
- Des recherches ont-elles été effectuées sur les effets de la mondialisation sur la jeunesse de votre pays ?
- Le gouvernement ou d'autres institutions ont-ils été efficaces et stratégiques dans leur offre d'assistance ? Ont-ils mobilisé leurs ressources pour le développement international ? Quelle sorte de coopération technique et de partage de la technologie est entreprise ? Les jeunes y prennent-ils part ?
- Le gouvernement partage-t-il des informations et consulte-t-il les jeunes sur les politiques de commerce international ?
- Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour mitiger tout impact négatif de la mondialisation sur le développement des jeunes ?

⁴ Les actions pour ce domaine d'activité prioritaire sont tirées de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, septembre 2002). Voir la déclaration pour plus de détails sur les engagements (www.un.org/millennium/summit.htm). Vérifiez si votre gouvernement a participé au Sommet du Millénaire.

Action 3:

Les gouvernements ont convenu que « Nous nous résolvons donc à créer un environnement- tant au niveau national que mondial- qui amène le développement et l'élimination de la pauvreté ».

Action 4:

Les gouvernements ont convenu de « développer et mettre en oeuvre des stratégies qui donnent aux jeunes de partout une véritable chance de trouver un travail décent et productif ».

- Les jeunes, les organisations de jeunesse ou d'autres ONG ont-ils mené des campagnes de lobby sur la mondialisation ? Si oui, quels types de campagne (par exemple : sur la justice sociale) ?

DOMAINE 12: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION⁵

Action 1:

Les gouvernements ont convenu que « Tous les pays devraient encourager l'élaboration de cyberstratégies nationales, y compris en ce qui concerne le nécessaire renforcement des ressources humaines, d'ici à 2005, compte tenu des conditions propres à chaque pays. »

Action 2:

Les gouvernements ont convenu que « Dans le contexte des cyberstratégies nationales, il faudrait répondre aux besoins particuliers des personnes âgées, des handicapés, des enfants, particulièrement des enfants marginalisés, et des autres catégories défavorisées ou vulnérables, notamment au moyen de mesures éducatives, administratives et législatives appropriées, pour assurer leur parfaite intégration dans la société de l'information. »

Action 3:

Les gouvernements ont convenu de « Encourager la conception et la production d'équipements et de services TIC qui soient facilement accessibles, à des conditions financières abordables pour tous, notamment aux personnes âgées, aux handicapés, aux enfants, particulièrement aux enfants marginalisés, et aux autres catégories défavorisées ou vulnérables. »

⁵ Les actions de ce domaine d'activité prioritaire sont reprises du Sommet mondial sur la Société de l'Information (décembre 2003) . Voir le Plan d'Action pour plus de détails sur les engagements (www.itu.int/wsis). Vérifiez si votre gouvernement a participé au Sommet mondial.



saviez-vous que:

Les jeunes sont souvent les premiers à bénéficier des progrès dans les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les formes traditionnelles de socialisation des jeunes, telles que la famille et l'école, sont constamment mises au défi.

La nouvelle technologie apporte une culture uniforme de l'information, du plaisir et de l'autonomie. En même temps, de nombreux jeunes, surtout dans les pays en développement, sont exclus de cette révolution de l'information, laissés-pour-compte du mauvais côté de la barrière digitale.

Action 4:

Les gouvernements ont convenu de « Elaborer des politiques nationales pour faire en sorte que les TIC soient pleinement intégrées dans l'enseignement et la formation à tous les niveaux: élaboration des programmes scolaires, formation des enseignants et administration et gestion des établissements, et qu'elles favorisent la formation continue.»

Action 5:

Les gouvernements ont convenu de « S'efforcer de supprimer les barrières qui existent entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'enseignement et de la formation aux TIC, et de promouvoir l'égalité des chances en matière de formation dans les domaines liés aux TIC pour les femmes et les jeunes filles. »

EXPLOITER LES TIC AU BENEFICE DES JEUNES

- Existe-t-il des politiques ou programmes gouvernementaux qui abordent spécifiquement les TIC et les jeunes ?
- Des recherches ont-elles été effectuées sur les avantages et les inconvénients des TIC pour les jeunes ?
- Y a-t-il des services ou programmes qui aident les jeunes à utiliser les TIC pour trouver un emploi ?
- Existe-t-il des programmes gouvernementaux qui enseignent aux jeunes les compétences relatives aux TIC ? Si oui, quels types de programmes et formation sont disponibles ? S'agit-il de programmes scolaires ou hors cadre scolaires ? Qu'en est-il des programmes des ONG ? Le secteur privé est-il impliqué dans certains programmes ?
- L'accès égal aux TIC fait-il partie de la politique du gouvernement ? Qu'en est-il des groupes vulnérables, y compris des personnes handicapées ?
- Les jeunes ou les organisations de jeunesse ont-ils participé à la planification, mise en œuvre et évaluation de tels programmes ? Comment les organisations de jeunesse utilisent-elles les TIC ?

saviez-vous que:

le SIDA tue – il n'existe pas de remède.

Presque 12 millions de jeunes hommes et femmes vivent avec le **VIH/SIDA**.
6,000 jeunes sont infectés chaque jour – 2,5 millions de nouveaux cas recensés en 2002.

DOMAINE 13: VIH/SIDA⁶

Action 1:

Les gouvernements ont convenu « D'ici à 2003, intégrer la prévention du VIH/SIDA, les soins, le traitement et l'appui, et des stratégies prioritaires d'atténuation des effets de l'infection dans la planification du développement... »

Action 2:

Les gouvernements ont convenu « D'ici à 2003, intégrer la prévention du VIH/SIDA, les soins, le traitement et l'appui, et des stratégies prioritaires d'atténuation des effets de l'infection dans la planification du développement... »

Action 3:

Les gouvernements ont convenu « D'ici à 2003, établir des objectifs nationaux assortis de délais pour atteindre l'objectif mondial fixé en matière de prévention, soit réduire l'incidence du VIH parmi les jeunes, hommes et femmes, de 15 à 24 ans, de 25 p. 100 d'ici à 2005 dans les pays les plus touchés, et de 25 p. 100 à l'échelle mondiale d'ici à 2010... ».

Action 4:

Les gouvernements ont convenu « D'ici à 2003, d'établir des objectifs de prévention au niveau national, identifiant et prenant en compte les facteurs qui facilitent la propagation de l'épidémie et augmentent la vulnérabilité des populations, dans un souci de réduire l'incidence du VIH sur les groupes qui ont actuellement un taux d'infection élevé... ».

⁶ Les actions de ce domaine d'activité prioritaire sont reprises de la Déclaration d'Engagement sur le VIH/SIDA (juin 2001). Voir la Déclaration pour plus de détails sur les engagements (www.unaids.org). Vérifiez si votre gouvernement a participé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/SIDA.



PREVENTION VIH/SIDA, SOINS ET SOUTIEN POUR LES JEUNES

- Le gouvernement possède-t-il une stratégie nationale multisectorielle et un plan de financement pour lutter contre le VIH/SIDA ? Les jeunes font-ils explicitement partie de ce plan ? Existe-t-il un engagement politique de haut niveau pour cette stratégie ? Existe-t-il une composante de contrôle et d'évaluation ?
- Quelles sont les politiques du gouvernement en matière de prévention du VIH/SIDA, de soins et d'appui ? Ces politiques assurent-elles la promotion des droits humains des jeunes VIH-positifs ? Les jeunes et les organisations de jeunesse, et particulièrement les jeunes séropositifs, ont-ils pris part à l'élaboration de politiques ?
- Quelle est l'étendue des programmes et services gouvernementaux axés sur la prévention du VIH/SIDA, les soins et l'appui pour les jeunes ? Ces programmes incluent-ils la prévention VIH, l'éducation à la santé sexuelle et reproductrice, et aux aptitudes requises pour réduire leur vulnérabilité ? Les services comprennent-ils les services de santé reproductrice, y compris la fourniture de préservatifs bon marché ou gratuits, un service de conseils et de dépistages volontaires, et de diagnostic et traitement des MST ? Quels ont été les succès et contraintes ?
- L'éducation à la santé préventive, y compris la prévention du VIH/SIDA, fait-elle partie des programmes scolaires ? A quels niveaux ? Y a-t-il des programmes qui ciblent en particulier les jeunes vulnérables, qui ne fréquentent pas l'école ? L'éducation par pairs est-elle utilisée ? Qu'en est-il des programmes et services ONG ? Quels ont été les succès et contraintes ?

Action 4:

Les gouvernements ont convenu « D'ici à 2005, veiller à ce qu'au moins 90 p. 100, et d'ici à 2010 au moins 95 p. 100 des jeunes, hommes et femmes, âgés de 15 à 24 ans, aient accès à l'information, l'éducation, y compris l'éducation par pairs et l'éducation concernant le VIH axée sur les jeunes, et aux services nécessaires pour acquérir les aptitudes requises pour réduire leur vulnérabilité à l'infection VIH ; en pleine collaboration avec les jeunes, les parents, les familles, les éducateurs et les prestataires de soins de santé ».

sav iez- vous que:

Il existe un déséquilibre dans les taux d'infection des hommes et des femmes: le taux de nouvelles infections est plus élevé chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes. Les taux d'infection des jeunes filles augmentent plus rapidement à cause de leur plus grande susceptibilité biologique, du manque de sécurité financière, des mariages précoces et forcés, du viol, des sévices sexuels et du trafic des jeunes femmes.

Les rapports non protégés sont responsables de 99 pour cent de l'ensemble des infections en Afrique.

Action 5:

Les gouvernements ont convenu « d'élaborer, d'ici à 2003, et de mettre en oeuvre, d'ici à 2005, des politiques et stratégies nationales visant à : rendre les gouvernements, les familles et les communautés mieux à même d'assurer un environnement favorable aux orphelins et aux filles et aux garçons infectés et affectés par le VIH/SIDA, notamment en leur fournissant des services appropriés de consultation et d'aide psychosociale, en veillant à ce qu'ils soient scolarisés et aient accès à un logement, à une bonne nutrition, à des services sanitaires et sociaux sur un pied d'égalité avec les autres enfants ; offrir aux orphelins et aux enfants vulnérables une protection contre toutes formes de mauvais traitements, de violence, d'exploitation, de discrimination, de traite et de perte d'héritage ».

- Les jeunes reçoivent-ils des informations et une éducation sur le VIH/SIDA ? S'agit-il de programmes gouvernementaux ou ONG ? Ces informations sont-elles appropriées et intéressantes pour les jeunes ? Ces informations concernent-elles le comportement sexuel, l'abstinence, la monogamie mutuelle entre partenaires non infectés, l'usage correct et conforme des préservatifs, et les dangers de s'injecter des drogues ?
- Existe-t-il des programmes gouvernementaux qui fournissent un environnement d'encadrement pour les orphelins, les garçons et les filles infectés et affectés par le VIH/SIDA ?
- A quels types de stigmates et discrimination les jeunes séropositifs doivent-ils faire face dans votre pays ? Quelles sont les démarches qui ont été entreprises pour combattre cela ?
- Les jeunes et les organisations de jeunesse, y compris les jeunes séropositifs, participent-ils à la planification, mise en œuvre et évaluation des programmes de prévention VIH/SIDA et des services de soins et d'appui ? Quels sont été les succès et contraintes ?

Saviez-vous que:

- Plus que tout autre groupe d'âge démographique, les jeunes sont à la fois des délinquants et des victimes – ils tuent et se font tuer.
- Ces dix dernières années, on estime que 2 millions d'enfants et de jeunes ont été tués ou sont morts dans un conflit armé, et 5 millions en sont sortis handicapés.
- L'exposition à la violence pendant les années formatrices peut avoir une influence définitive sur le caractère des jeunes impliqués dans un conflit armé – comme auteurs ou comme victimes. Les effets d'un conflit armé sur le bien-être physique et mental des jeunes, sur leurs perspectives d'avenir de mener une vie normale, sont la cause de bien des soucis.
- Il existe une multitude d'exemples de jeunes qui participent à des activités pour la paix, qui assurent la promotion d'une culture de la paix et en fin de compte la prévention des conflits.

DOMAINE 14: LES JEUNES ET LA PREVENTION DES CONFLITS⁷

Action 1:

Les gouvernements ont convenu de « prendre toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans ne participent pas directement aux hostilités ».

Action 2:

Les gouvernements ont convenu de « veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans ne soient pas enrôlées de force dans leurs forces armées ».

METTRE L'ACCENT SUR LES JEUNES ET LES CONFLITS

- Existe-t-il une loi qui interdise l'utilisation d'enfants/jeunes soldats ?
- Y a-t-il des programmes gouvernementaux qui cherchent à empêcher les causes à la base d'un conflit ? Qu'en est-il des programmes des ONG ? Les jeunes participent-ils à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de tels programmes ?
- Y a-t-il des programmes gouvernementaux concentrés sur la démobilisation et la réintégration des enfants/jeunes soldats ? Des services sont-ils disponibles pour les jeunes, y compris la prévention VIH, la prévention de l'exploitation sexuelle, des mesures spéciales de protection pour les filles, et la protection des orphelins et des enfants séparés de leurs familles ?
- Existe-t-il des politiques et programmes basés sur l'investissement à long terme dans l'éducation, le soutien psychologique, la formation professionnelle et d'autres types d'appui pour les familles et les communautés ?
- Les droits et préoccupations des jeunes sont-ils pris en considération dans toutes les phases de la création d'un climat de paix ? Comment les jeunes et les organisations de jeunesse participent-ils à ces activités ?

⁷ Les actions de ce domaine d'activité prioritaire sont reprises du Protocole facultatif de la Convention sur les Droits de l'Enfant sur la participation des jeunes aux conflits armés. Vérifiez si votre gouvernement a signé ou ratifié ce protocole.

saviez-vous que:

Nous vivons dans une société vieillissante: en 2050, il y aura 4 fois plus de personnes âgées qu'aujourd'hui.

Au milieu du 21ème siècle, les personnes âgées et les jeunes seront représentés à part égale dans la population mondiale.

DOMAINE 15: RELATIONS INTERGENERATIONNELLES⁸

Action:

Les gouvernements ont convenu de « renforcer la solidarité par l'équité et la réciprocité entre les générations ».

SOUTENIR LES POLITIQUES ET PROGRAMMES INTERGENERATIONS

- Le gouvernement a-t-il des politiques ou programmes qui abordent les questions intergénérationnelles, qui renforcent par exemple la solidarité entre les générations ?
- Les jeunes ont-ils la possibilité d'interagir avec des personnes âgées via des programmes communautaires, sociaux et/ou volontaires ? Ces programmes sont-ils gérés par le gouvernement ou des ONG ?
- Y a-t-il des programmes qui abordent la situation spécifique de la génération de personnes qui doivent simultanément s'occuper de leurs parents, de leurs propres enfants et de leurs petits-enfants ?
- Quels types de programmes et services sont disponibles pour soutenir les personnes âgées comme prestataires de soins, y compris ceux qui renforcent le rôle positif des grands-parents dans l'éducation de leurs petits-enfants ?

⁸ Action tirée du Plan d'Action international de Madrid sur le Vieillissement (avril 2002). Pour plus d'informations sur le Plan d'Action, voir www.un.org/esa/socdev/ageing. Vérifiez si votre gouvernement a participé à la deuxième Assemblée mondiale sur le Vieillissement.

SAMEZ-VOUS-QUE!

« Des conférences mondiales ont eu un impact à long terme en:

Mobilisant des gouvernements nationaux et locaux, et des organisations non gouvernementales (ONG) pour qu'elles entreprennent des actions sur un problème mondial majeur;

Etablissant des normes et lignes directrices internationales pour la politique nationale;

Servant de forum où de nouvelles propositions peuvent être débattues et où un compromis peut être recherché;

Lançant un processus par lequel les gouvernements prennent des engagements et fournissent des rapports réguliers aux Nations Unies. »

(Source: <http://www.un.org/News/facts/confercs.htm>)

Actions internationales

Objectif de cette section

L'objectif de cette section consiste à fournir un aperçu des principales conférences des Nations Unies et des sessions extraordinaires qui se sont déroulées depuis le PAMJ. Les questions de la jeunesse sont pluridisciplinaires, il peut donc s'avérer utile de vérifier d'autres engagements internationaux pris par votre gouvernement, et de voir comment ils ont été traduits en actions nationales.

De nombreuses actions internationales ont été entreprises depuis le PAMJ, qui réaffirment les engagements envers les jeunes. Vous pourriez souhaiter vérifier si votre gouvernement :

- A participé à ces conférences et sessions extraordinaires.
- A inclus des jeunes dans ses délégations.
- A apporté des modifications quelconques dans les lois ou politiques relatives aux jeunes suite à l'événement.

Vous trouverez ici une liste de quelques-unes des principales conférences et sessions extraordinaires qui ont eu lieu depuis 1995. Pour en savoir plus sur celles-ci, voir www.un.org.

- Sommet mondial pour le Développement social, Copenhague, 1995
- Quatrième Conférence mondiale sur les Femmes, Beijing, 1995
- Conférence des Nations Unies sur l'Etablissement humain, Istanbul, 1996
- Sommet sur la Terre +5, New York, 1997
- Conférence mondiale des Ministres de la Jeunesse, Lisbonne, 1998
- Conférence internationale sur la Population et le Développement +5, New York, 1999
- Sommet mondial pour le Développement social et au-delà, Genève, 2000
- Beijing +5, New York, 2000
- Sommet du Millénaire, New York, 2000
- Session extraordinaire sur le VIH/SIDA, New York, 2001

saviez-VOUS que:

Les progrès des principales conférences sont souvent examinés à des intervalles de cinq ans, ce qui explique pourquoi de nombreuses conférences portent la référence « +5 ».

Des questions importantes sont également mises en lumière via des décennies, des années et des jours au niveau international.

- Conférence mondiale contre le Racisme, Durban, 2001
- Conférence internationale sur le Financement pour le Développement, Monterrey, 2002
- Deuxième Assemblée mondiale sur le Vieillissement, Madrid, 2002
- Session extraordinaire sur les Enfants, New York, 2002
- Sommet mondial pour le Développement durable, Johannesburg, 2002

SAVIEZ-VOUS QUE:

La clef de la participation et du renforcement de la capacité d'action des jeunes est l'accès: les jeunes doivent se voir offrir un accès égal aux possibilités (éducation et emploi), services (soins de santé) et informations.

La clef de la participation et du renforcement de la capacité d'action des jeunes est aussi l'équité: TOUS les jeunes doivent pouvoir participer.

Le fait d'impliquer les jeunes dans la planification, la mise en oeuvre, la supervision et l'évaluation de politiques, programmes et services liés à la jeunesse rend ces derniers plus pertinents, réels et efficaces pour leur groupe cible – les jeunes!

APPRENDRE A PARTICIPER!

Objectif de cette section

Cette section fournit un bref aperçu des principaux concepts de la participation et du renforcement de la capacité d'action des jeunes, ainsi que des outils et méthodes concrets pour votre organisation. Elle contient des idées et des démarches à suivre pour former des partenariats, entreprendre des initiatives de lobby, et célébrer la jeunesse !

Il existe d'innombrables manières pour que votre organisation apprenne à participer. Nous vous encourageons toujours à être aussi créatifs que vous le désirez ! Cette section commence par un aperçu de la participation et de l'implication des jeunes, et par ce que ces concepts entraînent. Nous vous proposons ensuite quelques méthodes pour apprendre à participer et déployer des efforts de lobby auprès de votre gouvernement. Choisissez les méthodes qui vous conviennent le mieux !

Les piliers de la participation des jeunes: La participation et le renforcement de la capacité d'action des jeunes

QU'ENTENDONS-NOUS PAR PARTICIPATION ET RENFORCEMENT DE LA CAPACITE D'ACTION?

La participation des jeunes est un processus par lequel les jeunes influencent et partagent le contrôle et la responsabilité des décisions, plans et ressources qui les affectent. Il faut opérer une distinction entre deux formes de participation. *La participation sociale* fait référence à l'influence des organisations de la société et leurs activités, telles que votre école, votre club sportif ou votre lieu de travail. *La participation politique* fait référence à l'influence de la politique aux niveaux local, régional, national et international.

Nous définissons *le renforcement de la capacité d'action* comme un processus nécessaire pour pouvoir prendre part à la société. Le renforcement de la capacité d'action des jeunes signifie la participation aux prises de décisions, mais aussi la participation des jeunes hommes et femmes dans la société, via l'accès à l'éducation, l'emploi, la santé, et aussi à des ressources comme la terre ou le crédit. Renforcer la capacité

SAVIEZ-VOUS QUE:

Une distinction peut être opérée entre cinq niveaux de participation:

Niveau 1 – Dissémination d’informations: les jeunes sont informés sur la politique et les activités qui ont été décidées par des adultes.

Niveau 2 – Consultation, initiée par les adultes: les adultes décident quand et sur quels sujets les jeunes sont consultés.

Niveau 3 – Consultation, initiée par les jeunes: les jeunes peuvent soumettre des sujets, mais ils n’ont aucun pouvoir de décision.

Niveau 4 – Prise de décisions partagée: les adultes et les jeunes partagent les pouvoirs décisionnels.

Niveau 5 – Autonomie: les jeunes prennent l’initiative et dirigent eux-mêmes les projets.

d'action des jeunes signifie leur permettre de prendre des décisions qui touchent leur vie. Les jeunes ne sont pas passifs, ils sont plutôt des agents actifs du développement et du changement !

Les gouvernements, les organisations de la société et les organismes internationaux se sont engagés à accorder aux jeunes le droit de participer et de renforcer leur capacité d'action. Les droits des jeunes, hommes et femmes, à l'éducation, l'emploi et la santé ont été déclarés dans toute une série d'instruments et de programmes d'action internationaux, tout comme pour des groupes spécifiques de jeunes comme les jeunes en zones urbaines et rurales, les étudiants, les jeunes travailleurs et les jeunes handicapés.

POURQUOI LA PARTICIPATION ET LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITE D'ACTION?

Pourquoi la participation des jeunes est-elle donc si importante ? Eh bien, tout d'abord, parce qu'elle est un droit ! Les jeunes ont le droit de participer pleinement à la société et d'exprimer leurs opinions sur des choses qui concernent leur vie.

Si les jeunes sont encouragés à pleinement participer à la société, ils prendront de plus en plus conscience de leurs droits, et ils deviendront des citoyens plus responsables. Des sociétés démocratiques, tolérantes et justes sont des sociétés durables grâce aux citoyens qui peuvent sciemment utiliser les possibilités de participation qui leur sont offertes. La participation devient donc ainsi un investissement dans l'avenir d'un pays.

DIFFERENTS NIVEAUX DE PARTICIPATION

Il existe différents niveaux de participation. Plus ce niveau est élevé, plus les jeunes auront de contrôle, d'influence et de responsabilité par rapport aux résultats.

Il existe une différence entre les participations ad hoc et structurelle. Ad hoc fait référence à la participation à un certain projet ou à une certaine conférence, tandis que la participation structurelle signifie une implication continue, sur une période de temps plus longue. Il existe également une différence entre la participation directe et indirecte. La participation directe implique un contact direct avec la personne ou l'organisme décideur. La participation indirecte implique d'avoir son opinion représentée par quelqu'un d'autre, par exemple un conseil de jeunesse ou un animateur de jeunesse.

SAMFAVOUS QUI:

Le quatrième Forum mondial de la Jeunesse (août 2001) avait pour principal objectif le renforcement de la capacité d'action des jeunes pour qu'ils participent davantage à chaque aspect de la société. Plus de 300 délégués d'organisations de jeunesse du monde entier ont participé au Forum et ils y ont rédigé la Stratégie de Dakar pour le renforcement de la capacité d'action des jeunes. Des aspects clés de cette stratégie comprennent:

Les participants ont prôné la mise en oeuvre de stratégies holistiques et intégrées pour le renforcement de la capacité d'action des jeunes qui soient applicables aux niveaux mondial, régional et national, et qui impliquent les jeunes à tous les stades de la conception, formulation et mise en oeuvre.

Ils ont également demandé aux gouvernements, au système des Nations Unies et aux organisations de la société civile de soutenir les jeunes dans leurs efforts déployés pour obtenir les ressources pour des programmes exhaustifs favorisant le renforcement du pouvoir d'action des jeunes.

Les jeunes peuvent eux-mêmes décider du niveau et de la manière de participer, bien que le choix dépendra probablement de la volonté de l'organisation et de ses représentants d'écouter les jeunes. Idéalement, les gouvernements, les organisations internationales et nationales doivent soutenir les jeunes dans leurs efforts pour obtenir des ressources et organiser des programmes exhaustifs de renforcement de la capacité d'action des jeunes. Cependant, des différences culturelles, un manque de connaissances des questions relatives à la jeunesse ou un manque de compréhension peuvent empêcher les jeunes d'atteindre un niveau élevé de participation.

Quelques clefs pour une participation réussie :

- Pas de participation sans éducation ! Soyez informés ; connaissez le sujet et les documents qui sont discutés.
- Essayez de comprendre la culture et les « règles du jeu ». Où et quand les décisions sont-elles prises, et qui contrôle le budget ?
- Tentez de représenter l'opinion d'autant de pairs que possible. Le fait de faire partie d'une organisation de jeunesse nationale ou internationale peut être utile.
- Utilisez les expériences des autres qui ont fait ce travail avant vous. Mises à part les organisations de jeunesse, vous pourriez également souhaiter impliquer d'autres groupes d'intérêt, comme des syndicats ou des ONG.
- Ne fixez pas vos objectifs trop haut. Surtout au niveau international, où de nombreux intérêts sont en jeu, vous risqueriez d'être déçus. Rappelez-vous qu'il faut des années de patience et de dur labeur avant que les experts en lobby n'aboutissent à des résultats.

L'ONU ET LA PARTICIPATION DES JEUNES

Différents départements et programmes de l'ONU ont diverses manières d'inclure les jeunes. La plupart fournissent des informations sur leur site Web et quelques agences ont un site spécialement consacré aux jeunes. (vous pouvez trouver ces sites Web sur la page des liens de www.un.org/youth).

Pour certaines organisations de l'ONU, un jeune peut devenir un délégué ou un volontaire. Il y a différents grands événements mondiaux dans lesquels les jeunes peuvent s'engager, tels que le Forum mondial de la Culture, le Festival mondial de la Jeunesse

SAVIEZ-VOUS QUE:



le lobby diffère de la sensibilisation dans le sens où il vise les personnes d'influence (et non pas le public en général).

vous pouvez faire votre propre lobby ou en faire pour d'autres. Si vous en faites pour d'autres, assurez-vous d'abord de pouvoir compter sur leur permission et participation.

et le Forum mondial de la Jeunesse. Pendant les quatre Forums mondiaux de la Jeunesse, par exemple, une plate-forme a été offerte à des centaines de délégués d'organisations de jeunesse du monde entier, où ils ont pu discuter de leur agenda jeunesse et tenter d'influencer la politique mondiale.

Lobby⁹

QU'EST-CE QUE LE LOBBY?

Le travail de lobby peut avoir de nombreuses définitions car il peut emprunter de nombreuses formes et façons. En général, il peut être défini comme un processus par lequel on tente d'effectivement changer des politiques, pratiques, attitudes, croyances ou actions en influençant les personnes et/ou les organisations qui occupent des positions de pouvoir.

METHODES DE LOBBY

Les jeunes travaillent souvent d'arrache pied pour défendre leurs idées et aspirations auprès de leur gouvernement. Parfois, ça a tout l'air d'une bataille sans fin ! Toutefois, en utilisant des parties de ce Guide, vous pourrez vous approprier certaines informations intéressantes qui pourront être partagées avec des décideurs. Vous pourrez également mieux comprendre comment le Secrétariat des Nations Unies peut vous aider pour le plus grand bien des jeunes de votre communauté.

Voici quelques tuyaux pour faire passer vos idées auprès des décideurs :

- Les structures gouvernantes varient beaucoup d'un pays à l'autre, mais en principe il existe plusieurs niveaux différents. Vous aurez parfois un niveau local ou municipal, un niveau provincial ou de l'Etat, un niveau national, et peut-être même un niveau régional. Essayez de cibler vos efforts sur le bon niveau de gouvernement. Essayez de découvrir quel niveau traite de la question pour laquelle vous voulez mener campagne. Par exemple, si vous voulez discuter santé et que le gouvernement provincial ou de l'Etat s'occupe des questions de santé, parlez à des personnes de ce niveau.

⁹ Cette section est inspirée de « Advocacy in Action: A Toolkit to Support NGOs and CBOs Responding to HIV/AIDS », International HIV/AIDS Alliance, juin 2002.

SAVIEZ-VOUS

que.....

Vos objectifs doivent toujours être **SMART**:

- **S**pécifiques
- **M**esurables
- **A**ccessibles
- **R**éalistes
- **T**emporels

- Il y a souvent énormément de changement de personnel dans les départements gouvernementaux, surtout aux Affaires étrangères où les fonctionnaires sont souvent envoyés à l'étranger. Essayez de garder une copie papier de vos correspondances ou des notes sur vos interactions. Ainsi, si vous travaillez avec de nouvelles personnes, vous pourrez partager avec eux les fondements de votre travail.
- Rappelez-vous qu'il existe une différence entre des fonctionnaires élus et ceux qui travaillent dans le service civil. Vous pourriez souhaiter contacter l'un de ces acteurs gouvernementaux ou les deux pour partager vos opinions et idées sur les questions de jeunesse.
- Essayez toutes les méthodes de communication ; la correspondance écrite, les appels téléphoniques, et les réunions en face à face sont toutes de bonnes options.
- Soyez persévérants, mais restez polis. Si une personne ne peut répondre à vos questions, demandez-lui si elle connaît la bonne personne à contacter à propos d'une question en particulier. Remerciez toujours une personne contact pour le temps qu'elle vous aura consacré et ne tardez pas pour le suivi.
- De nombreux pays ont une Mission permanente auprès des Nations Unies. Si vous contactez votre gouvernement à propos d'une question liée au travail des Nations Unies, vous pourriez également souhaiter en informer les représentants de la Mission de votre pays.

Le lobby peut également aller plus loin que le fait de travailler pour influencer votre gouvernement. Voici quelques autres manières d'assurer la promotion des questions de jeunesse :

- Appelez des stations de radio
- Distribuez des dossiers d'information à des fonctionnaires et aux médias
- Organisez des manifestations, avec une couverture médiatique (en utilisant éventuellement des célébrités)
- Boycottez
- Utilisez le système juridique
- Joignez-vous à des comités ou des groupes
- Formez les fonctionnaires
- Ecrivez des communiqués de presse

- Organisez des entretiens médiatiques
- Communiquez et travaillez en réseaux avec d'autres

PREVOIR VOTRE TRAVAIL DE LOBBY

- Quelle question souhaitez-vous aborder ?
 - Assurez-vous que cette question peut être résolue grâce à des actions de lobby.
 - Assurez-vous d'avoir une analyse saine, des informations et/ou évidences de la question, et d'être bien informés.
 - Identifiez les stratégies appropriées de lobby.
- Quels sont les objectifs que vous voulez atteindre grâce à vos efforts de lobby ?
 - Soyez sûrs d'avoir des objectifs précis.
 - Il est bon de connaître les ressources dont vous disposez (financières et humaines).
 - Vous pourriez devoir accorder une priorité à vos objectifs en raison de vos ressources limitées.
 - Identifiez votre cible en fonction de vos objectifs.
 - Identifiez également les contraintes éventuelles que vous pourriez rencontrer.
- Avec quelles organisations pourriez-vous vous associer ?
 - Vous pourriez souhaiter former une coalition avec d'autres organisations pour parvenir à ces objectifs de lobby, ou utiliser des coalitions et réseaux existants.
 - Assurez-vous d'avoir impliqué les personnes qui sont concernées par la question, dès le début du processus.
- Avez-vous élaboré un plan pour vos actions de lobby ?
 - Le plan doit comprendre les objectifs, cibles (personnes/institutions), actions à entreprendre, ressources, calendrier d'actions et résultats escomptés.
 - Assurez-vous d'inclure comment vous allez gérer vos contraintes et succès.

Partenariats¹⁰

QU'EST-CE QU'UN PARTENARIAT?

Le partenariat peut être défini comme le moment où différentes personnes ou organisations travaillent ensemble pour atteindre un objectif ou bénéfice commun. Le but du partenariat est donc d'aboutir avec d'autres à ce qui ne pouvait être fait seul.

Les caractéristiques clés d'un partenariat comprennent des aspects tels que :¹¹

- Dépendance mutuelle dans le partage des risques, responsabilités, ressources, compétences et bénéfices ;
- Collaboration dans un processus décisionnel partagé et résolution commune des problèmes ;
- Formation volontaire de partenariat basée sur le choix et non pas sur le règlement et la coercition ;
- Joindre des forces là où la somme des résultats des partenaires qui travaillent ensemble est plus grande que la somme des partenaires qui travaillent individuellement ;
- Partage des compétences et ressources.

AVEC QUI S'ENGAGER DANS UN PARTENARIAT?

Il existe de nombreux groupes et organisations avec lesquels s'engager en partenariat. Cela dépendra donc de vos objectifs et projets. Les partenaires potentiels comprennent :

- les groupes et/ou organisations de jeunesse
- les organisations non gouvernementales
- les départements gouvernementaux
- les foundations

¹⁰ Cette section s'inspire de « Pathways to Partnership : A Toolkit to Support NGOs and CBOs Responding to HIV/AIDS », International HIV/AIDS Alliance, Novembre 2002

¹¹ Ces caractéristiques sont tirées du rapport de la réunion du groupe d'experts des Nations Unies United Nations Expert Group Meeting on « Forging Partnerships for Social Development and The Social Responsibility of the Private Sector », Copenhagen, June 2002.

Différentes organisations ont différents noms pour le partenariat; il peut s'agir « d'alliances » ou « de relations extérieures. »

saviez-vous-que:

Le partenariat diffère du travail en réseaux dans le sens où il tend à aller plus en profondeur et à être doté d'objectifs spécifiques et

CONCRETS.

- les agences des Nations Unies
- les départements universitaires
- les dirigeants religieux
- les juristes
- les chefs d'entreprises
- la police

LES BENEFICES DU PARTENARIAT

Vous pouvez récolter de nombreux bénéfices en travaillant en partenariat avec d'autres. En général, l'établissement de partenariats vous permet d'élargir votre champ d'action et de renforcer son impact. D'autres bénéfices comprennent :

- l'accès à d'autres institutions, personnes et/ou lieux ;
- des idées et perspectives nouvelles et fraîches ;
- de nouvelles connaissances et compétences ;
- un soutien financier ou davantage de ressources humaines ;
- de l'influence, un profil rehaussé ou un coup de pouce politique ;
- un travail plus effectif : grâce à une portée ou une réponse plus large, des ressources accrues, moins de contraintes et plus de programmes efficaces et effectifs.

PREVOIR VOTRE PARTENARIAT

- Quelles sont vos priorités ? Il est utile de reconsidérer vos objectifs et les besoins des communautés dans lesquelles vous travaillez. En analysant les questions sur lesquelles vous travaillez, quels sont les possibilités et défis existants ?
- Dans quels domaines de travail votre organisation pourrait-elle bénéficier d'un partenariat ? En vous basant sur les éléments ci-dessus, identifiez les questions prioritaires sur lesquelles vous aimeriez particulièrement vous pencher et voyez comment un travail en partenariat vous serait bénéfique.



QUE :

SAVIEZ-VOUS

- Vous pouvez travailler avec le gouvernement pour changer des lois et politiques, ou encourager le gouvernement à fournir des services communautaires.
- Vous pouvez travailler avec le secteur commercial pour tirer profit de leurs compétences (marketing ou gestion) pour améliorer la qualité de vos projets ou pour encourager la communauté commerciale à jouer des rôles sociaux de direction.
- Vous pouvez travailler avec des organisations religieuses pour fournir des services communautaires ou influencer les comportements sociaux.
- Vous pouvez travailler avec les médias pour sensibiliser davantage l'opinion sur des questions importantes ou pour atteindre un public plus large.
- Vous pouvez travailler avec d'autres ONG pour atteindre des communautés vulnérables, fournir davantage de services, partager des connaissances et compétences, pour engranger plus d'influence, ou élargir des projets pilotes réussis.

- Quels sont les organisations et groupes potentiels avec lesquels vous associer en partenariat ? Assurez-vous de bien cerner toutes les organisations et tous les groupes qui travaillent dans le même domaine ou dans des domaines similaires. Enfin, quels sont les bénéfices et défis potentiels du travail avec de telles organisations ?

METTRE UNE VERITABLE COLLABORATION SUR PIED

La première étape pour construire votre partenariat consiste à vous familiariser avec l'organisation avec laquelle vous allez travailler. Cela comprend l'analyse de leur approche de travail, comment l'organisation est considérée et considère les autres, et le pour et le contre d'une collaboration avec elle.

N'oubliez pas de contrôler le fonctionnement de votre partenariat ! Il faut toujours garder en mémoire vos succès et les leçons que vous avez pu tirer.

Célébrez la Journée internationale de la Jeunesse!

L'Assemblée générale du 17 décembre 1999, dans sa résolution 54/120, a avalisé la recommandation faite par la Conférence mondiale des Ministres de la Jeunesse (Lisbonne, 8-12 août 1998) selon laquelle le 12 août serait déclaré « Journée internationale de la Jeunesse ».

L'Assemblée a recommandé que des activités d'information publique soient organisées pour soutenir la Journée et promouvoir ainsi une meilleure sensibilisation au PAMJ.

Dans le cadre du travail de votre organisation, nous vous encourageons à célébrer la Journée internationale de la Jeunesse. Cette Journée est propice à l'organisation d'événements de lobby ou d'information.

Chaque année est marquée par un thème différent. Par exemple, le thème de 2003 était « l'emploi des jeunes » et celui de 2002 « Maintenant et pour l'avenir : l'action des jeunes pour le développement durable ». Vérifiez le programme de l'ONU sur la jeunesse (www.un.org/youth) quelques mois avant la Journée internationale de la Jeunesse pour en découvrir le thème.

La **Journée internationale** de la **Jeunesse** est le moment idéal pour étudier ce qui a été réalisé dans votre pays pour faire avancer le Programme d'Action mondial pour la Jeunesse.

saviez-vous que:

C'est une journée favorable pour examiner comment encourager davantage le renforcement de la capacité d'action et la participation des jeunes aux processus et décisions qui

affectent leur vie.

Constituez des équipes avec d'autres agences gouvernementales, ONG, entreprises, les médias et la jeunesse pour planifier des événements coordonnés et bien médiatisés!

ORGANISEZ-VOUS! CELEBREZ L'EVENEMENT! FORMEZ DES EQUIPES! AGISSEZ!

Alors, comment pouvez-vous célébrer la Journée internationale de la Jeunesse ? Nous vous donnons quelques idées. Soyez créatifs et amusez-vous !

- Organisez un événement artistique ou un séminaire sur des questions importantes relatives à la jeunesse ou sur les droits des jeunes avec l'union des étudiants de votre université ou le conseil des élèves de votre école. Essayez d'obtenir l'appui de l'administration de l'école/ université pour votre événement !
- Organisez une réunion avec le représentant de votre gouvernement et demandez-lui ce qu'ils ont fait pour les jeunes dernièrement. Rédigez un communiqué de presse pour faire de la publicité pour votre réunion, et essayez d'obtenir la couverture médiatique des journaux locaux.
- Organisez des discussions publiques, des fora, des performances artistiques et/ou des campagnes d'information dans votre communauté, axés sur d'importantes questions relatives à la jeunesse, sur les droits des jeunes et les tendances et moyens d'aborder les préoccupations des jeunes. Essayez d'impliquer votre gouvernement local !
- Envoyez des communiqués de presse et tout autre matériel d'information aux médias. Demandez-leur de couvrir les questions jeunesse importantes de la Journée. Utilisez les médias pour faire passer votre message !
- Organisez des événements jeunesse volontaires pour récolter des fonds ou d'autres choses (comme des aliments en conserve) pour les jeunes dans le besoin.
- Organisez des concours de rédaction, de photo ou de peinture pour les jeunes de votre communauté. Essayez d'obtenir l'aide des entreprises locales pour qu'elles sponsorisent un prix, annoncé le jour de la Journée internationale de la Jeunesse et exposez les oeuvres des participants dans un espace local !
- Utilisez l'Internet pour communiquer avec les jeunes et les organisations de jeunesse de votre pays ou d'autres pays. Echangez des idées et planifiez des événements coordonnés !

- Entamez une Association de Jeunesse des Nations Unies (UNYA) dans le cadre de l'Association des Nations Unies de votre pays (UNA) ! Si votre pays en possède une, vérifiez si elle dispose d'un volet jeunesse. Si non, lancez sa création. (voir <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/unya.htm> pour plus d'informations). Si votre pays n'a pas d'UNA, vérifiez auprès de la Fédération mondiale des Associations Jeunesse des Nations Unies (<http://www.wfuna-youth.org>).
- Lancez un Club ONU Modèle ! Les Nations Unies Modèles sont une simulation authentique de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux. (pour plus d'informations voir <http://cyberschoolbus.un.org/modelun/faq.html>).
- Vérifiez auprès de vos bureaux locaux pour les Nations Unies si ils ont prévu quelque chose pour la Journée. Portez-vous volontaires pour organiser des événements avec eux !

SECTION RESSOURCES

Pour une liste exhaustive des organisations de jeunesse autour du monde, et des centres de recherche, réseaux et instituts sur la jeunesse, cliquez sur la section des liens à l'adresse www.un.org/youth.

PROCHAINES ÉTAPES

Objectif de cette section

Cette section conclut ce Guide et fournit des suggestions pour les étapes suivantes. Nous espérons que vous resterez impliqués !

LE RAPPORT

A présent que vous avez récolté des informations sur les aboutissements et sur les lacunes dans la réalisation des objectifs du PAMJ au niveau national, nous vous invitons à les partager ! La section suivante vous suggère quelques idées pour utiliser et publier vos résultats.

Nous vous encourageons dans un premier temps à partager vos résultats avec les représentants de votre gouvernement et d'autres organisations de jeunesse. Nous voulons également les connaître ! Veuillez nous faire parvenir un résumé de vos actions et découvertes en envoyant vos informations à l'adresse :

Le Programme de jeunesse des Nations Unies
Division des politiques sociales et du développement social, (DESA)
Nations Unies
2 UN Plaza, Salle DC2-1312, New York, NY 10017
Télécopieur : (212) 963-0111
Courriel : youth@un.org

FAITES BON USAGE DE CE QUE VOUS AVEZ APPRIS!

A présent que vous avez récolté des informations sur les aboutissements et sur les lacunes dans la réalisation des objectifs du PAMJ au niveau national, nous vous invitons à les partager ! La section suivante vous suggère quelques idées pour utiliser et publier vos résultats.

Nous vous encourageons dans un premier temps à partager vos résultats avec les représentants de votre gouvernement et d'autres organisations de jeunesse. Nous voulons également les connaître ! Veuillez nous faire parvenir un résumé de vos actions et découvertes en envoyant vos informations à l'adresse :

- D'assurer un certain suivi auprès de votre gouvernement ! Organisez une réunion avec vos représentants gouvernementaux pour discuter des résultats. Encouragez-les à faire de la jeunesse un secteur prioritaire.

- De résumer vos découvertes ! Comme vous aurez probablement récolté de nombreuses informations, il est important de les compiler dans un format facile à consulter, pour encourager les gens à lire vos résultats. Un résumé d'une ou deux pages, comportant les principaux résultats, sera des plus utiles. Vous pourrez le poster sur votre site Web, le distribuer à d'autres organisations, et le communiquer aux médias.
- De partager ce que vous savez ! Organisez des discussions publiques, des fora et/ou des campagnes d'information dans votre école ou votre communauté, avec pour thème les résultats de votre travail. Rédigez un communiqué de presse pour publier les résultats et événements et essayez d'obtenir la couverture des journaux locaux.
- D'élaborer des actions basées sur vos découvertes ! Rencontrez d'autres organisations de jeunesse locales et nationales pour en discuter. Développez des actions et activités communes, basées sur des domaines d'activité prioritaires, émergeant des résultats.
- D'assurer un suivi auprès de votre bureau local des Nations Unies ! Organisez une réunion avec votre bureau local des Nations Unies pour discuter des résultats. Encouragez-les à développer des actions prioritaires, en fonction de vos résultats.

Ressources utilisées pour cette publication

« Advocacy in Action: A Toolkit to Support NGOs and CBOs Responding to HIV/AIDS », International HIV/AIDS Alliance, United Kingdom, June 2002.

« Pathways to Partnership: A Toolkit to Support NGOs and CBOs Responding to HIV/AIDS », International HIV/AIDS Alliance, United Kingdom, November 2002.

Module on Project Management, « UNESCAP HRD Course for Poverty Alleviation: Training Manual », United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, Bangkok, Thailand, 1999.

« Les jeunes et les réunions internationales: Un guide de poche sur la participation efficace des jeunes », l'Association canadienne pour les Nations Unies, Ottawa, Canada, 2000.

Youth Participation Manual, United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, Bangkok, Thailand, 1999.